



Alliance Autiste

ONG d'autistes pour la liberté et la défense des autistes, l'accessibilité et la Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout, la lutte contre la maltraitance et l'exclusion socio-administratives, et l'application de la [CDPH](#) en France

AllianceAutiste.org
contact@AllianceAutiste.org



Modes d'envoi :
- ohchr-registry@un.org
- ohchr-cat@un.org

OHCHR- CAT (Comité Contre la Torture)

English version :

[https://allianceautiste.org/docs/20250310 Mistreatment Autistic People France.pdf](https://allianceautiste.org/docs/20250310_Mistreatment_Autistic_People_France.pdf)



La maltraitance des autistes en France : aperçu et solutions SYNTHESE

Vue d'ensemble pour mieux faire comprendre (et réduire) ce grave problème, proposée en tant que contribution aux "[Etats Généraux des maltraitements 2023](#)", "hors du cadre prévu", faute de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout

La **maltraitance** des autistes et l'**accessibilité** pour les autistes sont **les deux faces d'une même pièce** : **cette maltraitance** quasi générale (constante et omniprésente) **est le résultat de l'absence de toute politique d'accessibilité** pour les personnes autistes handicapées, assortie des mesures concrètes (et appliquées) correspondantes.

SYNTHESE de la Version 1.2 du 26/07/2023

Sommaire

0. Aperçu des mécanismes	4
0.0. Ce qu'il faut vraiment bien comprendre	4
0.1. La maltraitance de niveau 1 (atteintes).....	5
0.2. La maltraitance de niveau 2 (inattention / incompréhension / confusion)	7
0.3. La maltraitance de niveau 3 (inadaptation / inconsidération / incurie / contournement / ruse / tromperie) 8	
0.4. La maltraitance de niveau 4 (obligation de normalité ou de normalisation).....	8
0.5. La maltraitance de niveau 5 (exclusion).....	9
0.6. Conditions nécessaires aux solutions	10
1. La maltraitance FAMILIALE.....	12
1.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	12
1.2. La maltraitance FAMILIALE : solutions	14
2. La maltraitance SCOLAIRE.....	16
2.0. Article résumant assez bien la situation	16
2.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	17
2.2. La maltraitance SCOLAIRE : solutions	19
3. La maltraitance SOCIALE	20
3.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	20
3.2. La maltraitance SOCIALE : solutions.....	22
4. La maltraitance MEDICALE	24
5. La maltraitance MEDICO-SOCIALE	28
5.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	28
5.2. La maltraitance MEDICO-SOCIALE : solutions.....	30
6. La maltraitance ADMINISTRATIVE	32
6.0. Ce qu'il faut comprendre	32
6.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	35
6.2. La maltraitance ADMINISTRATIVE : solutions	65
7. Annexes	67
7.1. Courriels	67
7.2. Notre "réponse" à votre formulaire	68

0. Aperçu des mécanismes

0.0. Ce qu'il faut vraiment bien comprendre

1. La maltraitance systémique des autistes

- La maltraitance des autistes est omniprésente dans un **Système Obligatoirement Social (SOS)** inadapté, contraignant et dénué d'accessibilité.
- Elle résulte du fait que les autistes sont forcés d'évoluer dans des environnements et des processus non harmonieux et inadaptés à leurs spécificités.
- Cette maltraitance est rarement intentionnelle, mais ses effets (souffrances, exclusion, perte de chances) sont bien réels et inacceptables.

2. L'accessibilité et la maltraitance : deux faces d'une même pièce

- L'absence de politiques d'**accessibilité spécifiques pour les autistes** est la cause directe de leur maltraitance.
- Ce problème est aggravé par le refus des autorités publiques d'écouter et de comprendre les besoins réels des autistes, notamment la Délégation Interministérielle Autisme et TND et le Défenseur des Droits.
- Cette exclusion repose sur un **problème d'attitude** des institutions, marquée par l'autoritarisme, le déni des erreurs, et une mentalité administrative arrogante et inaccessible.

3. Le cercle vicieux de l'inaccessibilité

- L'administration française fonctionne dans un **système de déni et de façade**, où la critique de ses manquements est perçue comme une offense plutôt qu'une opportunité de correction.
- L'absence d'accessibilité est entretenue par une **confusion fondamentale entre l'autisme et les troubles spécifiques relatifs à l'autisme**.
- Cette confusion empêche de voir l'autisme comme une simple **variation du fonctionnement humain** et non comme une anomalie à corriger.

4. Maltraitance reconnue vs maltraitance réelle

- L'État reconnaît uniquement la maltraitance familiale et médico-sociale, occultant la **maltraitance systémique liée au manque d'accessibilité**.
- Le vocabulaire utilisé par l'administration minimise cette maltraitance globale en fragmentant le problème en « maltraitements » ponctuelles.
- Il existe un doute sur la sincérité de cette restriction : ignorance ou **volonté de masquer la responsabilité de l'État**.

5. Un appel à une prise de conscience honnête

- Ce rapport vise à **éclairer les lecteurs sincèrement intéressés** à comprendre la réalité de la maltraitance des autistes.
- Il rejette les tentatives de minimisation par des critiques sur la forme ou le ton.
- Il souligne que la plupart des gens préféreront ne pas affronter cette réalité, par **confort, conformisme ou refus de voir les failles du système**.

 **Article intéressant :**

 [Personnes autistes : des vies gâchées par la maltraitance – Blog de Jean Vinçot sur Mediapart](#)

0.1. La maltraitance de niveau 1 (atteintes)

1. Comprendre l'autisme pour réduire la maltraitance

- Réduire la maltraitance des autistes nécessite de **réduire les souffrances imposées** en comprenant mieux l'autisme.
- Deux approches existent :
 - **Suivre les idées dominantes**, souvent floues et contradictoires, ce qui empêche une réelle compréhension.
 - **Lire attentivement les explications des autistes eux-mêmes**, ce qui permet de saisir les mécanismes profonds de la souffrance autistique et d'y remédier efficacement.
- L'approche actuelle tente de **cacher ou minimiser** ces souffrances plutôt que de les comprendre et d'en éliminer les causes.

2. Définition de la maltraitance de niveau 1

- Cette maltraitance correspond aux **atteintes socio-générées** à l'harmonie, à la cohérence et à la naturalité, qui sont essentielles à l'autisme.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- L'autisme est **une forme d'harmonie auto-protégée**, incompatible avec les injonctions à se conformer à un monde chaotique et artificiel.
- La société considère à tort les autistes comme **défectueux**, car elle confond l'autisme avec ses troubles spécifiques, ce qui empêche une compréhension correcte.
- Cette confusion empêche aussi les non-autistes de **remettre en question leur propre fonctionnement**, qui comporte de nombreux troubles invisibles à leurs yeux.

3. Un cercle vicieux d'incompréhension et de rejet

- Les non-autistes ont du mal à comprendre **leur propre fonctionnement** et à voir qu'ils imposent des troubles aux autistes.
- Leur rigidité et leur manque d'humilité les empêchent **d'écouter réellement** ce que disent les autistes.
- Cette incompréhension mène à un **système erroné et incohérent**, où les politiques publiques sont dictées par des experts qui ne perçoivent l'autisme qu'à travers le prisme du "trouble".

4. L'impact des atteintes sur les autistes

- Ces atteintes provoquent une **souffrance constante** due à :
 - **La disharmonie et l'incohérence** dans l'environnement (bruits, odeurs, lumières, interactions sociales absurdes).
 - **L'injustice** perçue, notamment lorsque les non-autistes acceptent des situations insensées sans en souffrir.
 - **Le sentiment de décalage**, renforcé par l'incompréhension de l'entourage et le rejet social.
 - **Le désespoir** face à l'impossibilité d'être compris et au manque d'espoir d'amélioration, pouvant mener à des pensées suicidaires.
 - **L'accumulation de ces atteintes**, entraînant une fatigue nerveuse et un état de stress permanent.

5. Une maltraitance diffuse et inconsciente

- Cette maltraitance est **généralisée, passive et inconsciente**.
- Elle est entretenue par **l'ignorance totale** de ce qu'est réellement l'autisme et des besoins spécifiques des autistes.
- Les non-autistes ne perçoivent pas cette souffrance, car pour eux, **ces incohérences et injustices sont normales**.
- Ce qui est ressenti comme insupportable pour un autiste (un bruit discordant, une absurdité sociale) est ignoré par la majorité.

Conclusion

- **La souffrance autistique est omniprésente** car les atteintes sont constantes et perçues comme normales par les non-autistes.

- L'ignorance et l'incompréhension des non-autistes créent un **cercle vicieux** qui perpétue cette maltraitance.
- **Une prise de conscience est essentielle** pour changer ces dynamiques et rendre la société accessible aux autistes.

0.2. La maltraitance de niveau 2 (inattention / incompréhension / confusion)

1. Définition et mécanisme de cette maltraitance

- Cette forme de maltraitance correspond à **l'incapacité ou au refus** de comprendre et d'écouter les autistes avec l'attention et l'attitude appropriées.
- Elle empêche de **réduire la maltraitance de niveau 1 (atteintes)**, entraînant des jugements erronés et défavorables à l'égard des autistes.

2. Une maltraitance passive et incompréhensive

- Elle est souvent involontaire, résultant d'une **absence de compréhension** plutôt que d'une intention malveillante.
- Elle repose sur **les limites normales des raisonnements non-autistiques**, qui fonctionnent par approximations automatiques et raccourcis cognitifs.

3. Une confusion préjudiciable

- L'un des problèmes majeurs est la **confusion entre l'autisme et les troubles spécifiques associés à l'autisme**.
- Cette erreur fondamentale alimente des malentendus et des décisions inadaptées, aggravant encore la situation des autistes.
- S'y ajoute une **illusion de savoir mieux**, où les non-autistes pensent comprendre l'autisme sans réellement écouter les autistes eux-mêmes.

Conclusion

- Cette maltraitance, bien que passive, **renforce et perpétue** les souffrances autistiques en empêchant une prise de conscience et une action adaptées.
- Elle crée un cercle vicieux où **les erreurs de perception mènent à des jugements erronés**, qui renforcent encore l'exclusion et la souffrance des autistes.

0.3. La maltraitance de niveau 3 (inadaptation / inconsideration / incurie / contournement / ruse / tromperie)

1. Définition et mécanisme de cette maltraitance

- Cette maltraitance correspond au **refus ou à l'absence d'adaptations** de l'environnement social, qui permettraient pourtant de réduire les maltraitances des niveaux précédents.
- Elle s'accompagne parfois de **manœuvres déloyales** visant à justifier ce refus, à masquer les responsabilités ou à empêcher les autistes de se défendre et de prouver leur situation.

2. Une maltraitance passive mais consciente

- Contrairement aux niveaux précédents, cette forme de maltraitance est **consciente**, même si elle ne s'accompagne pas nécessairement d'une volonté de nuire.
- Les non-autistes perçoivent l'existence d'un problème mais choisissent **d'ignorer ou de minimiser** la nécessité d'adaptations.

3. Origines du problème

- Cette attitude découle principalement du **conditionnement social**, qui inculque l'idée que l'autisme est un problème à corriger plutôt qu'une différence à prendre en compte.
- Elle est aussi entretenue par des **facteurs comme la paresse, l'égoïsme ou la recherche d'intérêts personnels**, qui poussent à éviter les efforts nécessaires pour rendre la société plus accessible.

Conclusion

- Ce niveau de maltraitance est particulièrement problématique car il **renforce et institutionnalise les discriminations**.
- Il empêche toute amélioration structurelle en maintenant un **discours trompeur** sur l'accessibilité et en **justifiant l'inaction** par des arguments fallacieux.

0.4. La maltraitance de niveau 4 (obligation de normalité ou de normalisation)

1. Définition et mécanisme de cette maltraitance

- Cette forme de maltraitance repose sur **l'obligation tacite d'être "normal"** ou de se conformer aux attentes non-autistiques.

- Elle impose une **adaptation unilatérale**, où seuls les autistes doivent s'ajuster, sans que la société ne fasse d'efforts pour les comprendre ou s'adapter à eux.

2. Une maltraitance active et consciente

- Contrairement aux niveaux précédents, cette maltraitance est **active et consciente**.
- Elle ne résulte pas simplement d'un manque de compréhension, mais d'une **pression sociale délibérée** visant à forcer les autistes à masquer ou modifier leur nature.

3. Origines du problème

- Cette pression découle du **normalitarisme**, un impératif social implacable qui impose d'être ou de paraître "normal".
- L'objectif sous-jacent est d'éliminer toute différence perçue comme une anomalie, en niant la diversité des fonctionnements cognitifs.

Conclusion

- Cette maltraitance est particulièrement destructrice car elle **nie l'identité autistique** et impose un **effort constant de camouflage et d'adaptation**, entraînant stress, épuisement et souffrance.
- Elle est une **forme de discrimination systémique** qui empêche la reconnaissance des besoins spécifiques des autistes et l'instauration d'une véritable accessibilité.

0.5. La maltraitance de niveau 5 (exclusion)

1. Définition et mécanisme de cette maltraitance

- Cette maltraitance correspond à **l'exclusion sous toutes ses formes**, y compris l'auto-exclusion.
- Elle peut atteindre son **point extrême avec le suicide ou "l'auticide"**, considérés comme l'ultime exclusion.

2. Une maltraitance majoritairement passive, mais parfois active

- Elle est **généralement passive et inconsciente**, découlant de l'accumulation des niveaux de maltraitance précédents.
- Cependant, elle peut devenir **active et consciente** lorsque l'exclusion est intentionnelle ou menée jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes.

3. Une conséquence inévitable de la maltraitance systémique

- Cette exclusion est **le résultat logique de l'accumulation des maltraitements des niveaux 1 à 4**.
- L'absence d'adaptations, la pression à la normalisation et l'incompréhension mènent à une marginalisation progressive, poussant certains autistes vers une rupture totale avec la société.

Conclusion

- Cette forme de maltraitance est **la plus grave**, car elle représente l'aboutissement d'un système qui **ne laisse aucune place aux autistes** et les pousse, directement ou indirectement, à disparaître socialement ou physiquement.
- Elle démontre **l'urgence de remettre en question** les attitudes et les politiques publiques actuelles pour éviter ces exclusions tragiques.

 **Lien vers un exemple de suicide après une tentative d'assassinat parentale :**

 [Reportage Zone Interdite : centres qui maltraitent les enfants handicapés – Tentative de meurtre par une mère](#)

0.6. Conditions nécessaires aux solutions

1. Éviter l'escalade des niveaux de maltraitance

- À chaque niveau, un **effort minimal de la part des non-autistes** suffirait à éviter de passer au niveau suivant.
- Par exemple, si l'attention et la compréhension étaient suffisantes, les erreurs d'interprétation ne conduiraient pas aux refus d'adaptation.

2. Réduire les atteintes socio-générées

- **Ces atteintes sont omniprésentes** dans le système social français, faute de **Prise en Compte Correcte de l'Autisme Partout**, ce qui est systématiquement ignoré par les autorités.
- Leur suppression **ne léserait pas les non-autistes**, mais corrigerait les erreurs et excès d'un système biaisé par l'approximation et l'illusion.
- Une **politique d'accessibilité adaptée**, assortie de **mesures concrètes**, est indispensable pour réduire ces atteintes.
- **L'accessibilité bénéficie à toute la société**, notamment aux autres personnes handicapées et aux personnes âgées. Elle **ne coûte presque rien**, car elle repose avant tout sur des **attitudes et ajustements**.

3. Comprendre la nature réelle de l'autisme

- Il est essentiel de **cesser de confondre** :
 1. **L'autisme** (une particularité humaine naturelle avec des qualités spécifiques).

2. **Les troubles liés à l'autisme** (qui ne définissent pas l'autisme lui-même).

3. **Les handicaps autistiques** (résultant principalement du manque de prise en compte de l'autisme).

- **Le dialogue avec des autistes capables d'expliquer clairement est essentiel**, plutôt que de se baser uniquement sur des cadres de pensée non-autistiques biaisés.
- **Prudence face aux "représentants" autistes trop conformes au système**, dont les motivations et conflits d'intérêts doivent être interrogés.

4. Réduire les "troubles administratifs"

- Cette partie n'a pas pu être développée en raison du poids mental que représente la reviviscence de ces maltraitances.

Conclusion

- La maltraitance systémique de l'autisme **pourrait être réduite par des ajustements simples**, mais elle persiste à cause de l'incompréhension, de l'inaccessibilité des autorités et du maintien d'un système erroné.
- **Le refus d'écouter les autistes eux-mêmes** aggrave encore la situation, enfermant la société dans des erreurs évitables.

1. La maltraitance FAMILIALE

1. L'absence de compréhension familiale de l'autisme

- **La Prise En Compte Correcte de l'Autisme** au sein des familles est **rare et accidentelle**, dépendant du hasard ou de parents ayant intuitivement une bonne approche.
- La majorité du temps, les environnements familiaux sont **inadaptés**, ce qui entraîne des difficultés pour l'enfant autiste.

2. L'autisme n'est pas causé par la famille, mais peut être aggravé

- **L'autisme est inné**, il **n'est pas causé par la famille** (contrairement à d'anciennes théories erronées).
- Toutefois, un environnement **familial inadapté**, dû à l'incompréhension de l'autisme, **peut aggraver ou déclencher des troubles** et des difficultés.

3. Une maltraitance involontaire mais réelle

- Cette maltraitance est **involontaire** : les parents ne cherchent évidemment pas à nuire à leur enfant.
- Cependant, **d'un point de vue technique et légal**, un environnement familial inadapté peut être qualifié de **maltraitant**, car il **entrave le bon développement** de l'enfant et lui cause des souffrances.

4. Un tabou qui empêche toute amélioration

- **L'impossibilité d'aborder ces réalités objectivement**, par crainte de blesser les familles, empêche leur analyse.
- Sans analyse des **mécanismes qui rendent ces environnements maltraitants**, il est **difficile, voire impossible**, de proposer des solutions efficaces.

Conclusion

- L'inadaptation familiale à l'autisme est **une des premières sources de souffrance**, non par malveillance, mais par ignorance et manque d'accompagnement.
- **Un changement systémique est nécessaire**, notamment par une meilleure information et des approches adaptées dès le plus jeune âge.

1.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

1.1.1. L'alimentation inadaptée

- Les autistes sont **extrêmement sensibles** à la **naturalité des aliments** (tant sur le plan sensoriel que mental).

- Une alimentation **transformée ou cuite** perturbe leur équilibre, accroît leur sensibilité et leur fatigue, et peut **aggraver d'autres atteintes**.
- Le régime optimal repose sur **des aliments crus, naturels et peu transformés**, avec une part limitée de produits d'origine animale.
- Cette alimentation est **meilleure pour la santé et moins coûteuse**, mais les habitudes alimentaires courantes empêchent souvent cette prise de conscience.

1.1.2. La télévision

- **À éviter** dans l'environnement de l'enfant, sauf pour des documentaires instructifs.
- La télévision en bruit de fond permanent, comme c'est souvent le cas dans les foyers, est **une source majeure de nuisance**.

1.1.3 à 1.1.17. Autres formes de maltraitance familiale (non rédigées pour le moment)

Certaines formes de maltraitance sont mentionnées mais non encore développées en raison du poids émotionnel du sujet :

- **Jeux vidéo et écrans** : Risques et impacts non analysés pour l'instant.
- **Maintien d'atteintes sensorielles et mentales** : Sujet complexe nécessitant un développement approfondi.
- **Injonction de normalité** : Pression implicite à se conformer aux attentes non-autistiques.
- **Opposition aux intérêts spécifiques de l'enfant** : Rejet de ses passions sauf si objectivement nocives.
- **Décisions imposées sans consultation** : Manque de prise en compte des besoins et ressentis de l'enfant.
- **Modifications de routine non justifiées** : L'imprévu est supportable si expliqué, mais l'imposition arbitraire est une violence.
- **Absence de justification en général** : Génère incompréhension et anxiété.
- **Honte ou crainte de l'enfant en public** : Détruit son estime de soi.
- **Isolement et privation d'activités** : Empêche l'apprentissage de la société et renforce l'exclusion.
- **Renoncement rapide à aider l'enfant** : L'apprentissage peut être plus lent, mais le priver d'essais est injuste.
- **Absence d'expériences et d'aventures** : Empêche l'enfant de développer ses compétences et sa curiosité.
- **Surprotection** : Limite dangereusement l'autonomie.
- **Placement en institution (ESMS)** : Alternative inadéquate à un manque de soutien parental.
- **Expressions de regret sur la naissance de l'enfant** : Impact psychologique dévastateur.
- **Tentatives d'assassinat par des parents** : Tragédie qui mène souvent à un suicide ultérieur.

1.1.18. Traitements médicamenteux

- **Médicalisation abusive de l'autisme** : Aucun médicament n'est adapté à l'autisme.
- Les traitements **soit nuisent, soit endorment** la personne sans résoudre les véritables causes de la souffrance.
- Comme souvent, on cherche à "**corriger**" les conséquences sans comprendre ni éliminer les sources des atteintes.

Conclusion

- L'incompréhension de l'autisme entraîne des pratiques parentales **maladaptées et souvent nocives**, bien que non intentionnelles.
- La **manque d'accompagnement et d'éducation des familles** sur l'autisme est une cause majeure de souffrance.
- **Corriger ces erreurs** permettrait d'éviter de nombreuses difficultés et d'améliorer la qualité de vie des autistes dès l'enfance.

1.2. La maltraitance FAMILIALE : solutions

1. Mise en place d'un programme d'Éducation Familiale à l'Autisme

- **Indispensable** pour éviter les erreurs et maltraitances involontaires.
- Différent de l'**Éducation Thérapeutique du Patient**, qui repose souvent sur une approche médicale et défectologique erronée.

2. Objectifs du programme

- **Faire la distinction fondamentale** entre l'autisme et les troubles qui le caractérisent, afin d'abandonner l'approche **dévalorisante et erronée** de l'autisme.
- **Apprendre aux familles les particularités et sensibilités autistiques**, pour éviter ou réduire les atteintes sensorielles, mentales et sociales.
- **Enseigner la méthode d'analyse des crises**, en formant les parents à identifier les éléments déclencheurs dans l'environnement ou les expériences passées.
- **Réduire la surprotection familiale**, qui limite dangereusement les possibilités d'évolution de l'enfant et provoque des blocages.
- **Transmettre des bases éducatives obligatoires** (hygiène, intimité, autonomie...) sans imposer une norme non-autistique.

- **Présenter les codes sociaux non-autistiques** comme une "deuxième langue", sans les imposer comme seuls valables.
- **Promouvoir la culture du "toujours essayer"**, car l'expérimentation est **la clé N°1** pour comprendre et accompagner un enfant autiste.

3. Qui doit développer ce programme ?

- **Pas les acteurs traditionnels** (médecins, scientifiques, associations classiques), car ils sont enfermés dans des **approches erronées et biaisées**.
- **Ceux qui comprennent réellement l'autisme**, et qui ne confondent pas autisme et troubles, doivent être écoutés et impliqués dans sa conception.

4. Une exclusion coupable et injustifiée

- Actuellement, les **acteurs compétents sont ignorés**, sous prétexte que d'autres associations et autistes sont déjà consultés.
- Pourtant, **les bases essentielles sont absentes des politiques actuelles**, preuve que ces consultations ne suffisent pas.
- Le refus d'écouter **ne relève plus de l'ignorance mais de la mauvaise volonté**, ce qui est **impardonnable et moralement condamnable**.

Conclusion

- Un **programme éducatif pour les familles** est **nécessaire et urgent** pour éviter les maltraitances involontaires.
- Tant que les bonnes personnes ne seront pas écoutées, **les erreurs continueront** et les conséquences seront graves.
- Si l'**obstination aveugle** des décideurs persiste, des **démarches internationales** seront envisagées pour dénoncer ces manquements.

2. La maltraitance SCOLAIRE

1. Préambule : Un système scolaire défaillant

- Le **système public** est perverti par des priorités absurdes et inadaptées.
- Exemple frappant : des enseignements qui ne sont pas adaptés à l'âge des enfants, montrant un profond **décalage des priorités éducatives**.
- Dans ce contexte, il est difficile d'espérer une approche adaptée et respectueuse des besoins des enfants autistes.


Conclusion

- La maltraitance scolaire des autistes s'inscrit dans un **système éducatif déjà profondément dysfonctionnel**.
- Avant même d'aborder les spécificités de l'autisme, il faut **interroger les dérives générales** du système scolaire.

2.0. Article résumant assez bien la situation

1. Une série de drames révélateurs de la maltraitance systémique

L'article d'Olivia Cattan expose une **succession de violences subies par des autistes en France** : meurtres, séquestrations, tortures, maltraitements institutionnels, discriminations scolaires, exclusions.

 [La présidente de SOS Autisme : « J'accuse le gouvernement de maltraitance vis-à-vis des personnes autistes »](#)

- Ces faits montrent une **situation de détresse généralisée**, où les enfants et adultes autistes sont constamment mis en danger par un **système défaillant**.

2. Un échec total de l'école inclusive

- **Manque d'accompagnants (AESH), précarisation du métier et gestion chaotique par les PIAL.**
- **Statistiques trompeuses** : Le gouvernement communique sur le nombre d'élèves handicapés scolarisés, sans préciser **le temps de scolarisation effectif ni les conditions réelles d'apprentissage**.
- **Discriminations massives** : De nombreux enfants autistes sont **exclus, maltraités ou harcelés**, sans réaction adaptée des institutions.

3. Un manque de volonté politique et des promesses non tenues

- **Aucune amélioration réelle** malgré les engagements du gouvernement.
- Les investissements vont dans des **gadgets inutiles** comme la **Maison de l'autisme** ou des plateformes d'information inefficaces, au lieu d'être consacrés aux véritables

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

besoins des autistes (scolarisation, accompagnement, formations professionnelles, logement).

- La France a **multiples fois été condamnée** par des Instances européennes pour ses manquements, mais continue d'ignorer ces alertes.

4. Une vie de combat pour les familles

- **Parcours du combattant incessant** pour obtenir un diagnostic, des soins, des aménagements scolaires, un accompagnement adapté, puis un logement et un emploi.
- **Lourde charge financière** pour compenser les carences de l'État.
- **Appel à une mobilisation juridique** : L'article encourage les familles à **porter plainte massivement contre l'État** pour obtenir réparation des préjudices subis.

Conclusion

- **La France maltraite ses citoyens autistes** par un système éducatif et social profondément défaillant.
- **L'école inclusive est un leurre**, et les discriminations persistent à tous les niveaux.
- Il est **urgent d'agir**, soit par une réforme profonde, soit en portant l'affaire devant les **tribunaux nationaux et internationaux**.

2.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

1. L'exclusion des enfants des États Généraux de la Maltraitance

- L'un des aspects les plus choquants est que **les enfants et la maltraitance scolaire ne sont pas pris en compte** dans les discussions officielles sur la maltraitance.
- Cela montre **une volonté systémique d'ignorer les problèmes** vécus par les enfants autistes dans le milieu scolaire.

2. Exemples concrets de maltraitance scolaire

2.1.1. Exclusion scolaire systémique

- L'État français collabore avec le **lobby du médico-social** au lieu de favoriser une véritable inclusion scolaire.
- Contrairement à **l'Italie, qui a fermé ses institutions en 1977**, la France maintient un système qui exclut les autistes du système éducatif général.

2.1.2. Le blocage du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

- **Tout est fait pour décourager les parents d'utiliser le PPS**, qui est pourtant essentiel pour obtenir des aménagements scolaires.
- Cette stratégie empêche de facto l'accès aux adaptations nécessaires.

2.1.3. Les refus verbaux en réunion scolaire

- **Pratique courante** : annoncer verbalement un refus aux parents, sans le formaliser par écrit.

- Cela empêche toute contestation légale, **piégeant les familles** qui croient ces décisions valides.

2.1.4. Absence d'accessibilité matérielle et sensorielle

- Les écoles ne sont **pas adaptées sensoriellement** (bruit, éclairage, espaces oppressants, etc.), créant une **maltraitance sensorielle** permanente pour les élèves autistes.

2.1.5. Absence d'accessibilité humaine et barrières attitudinales

- **Manque de formation du personnel et attitudes inadaptées** aggravent la détresse des élèves autistes.
- Cela conduit à des **formes de maltraitance mentale et sociale** (rejet, incompréhension, infantilisation).

2.1.6. Problèmes liés aux AESH

- **Manque de formation et effectifs insuffisants.**
- Les AESH sont **des aides compensatoires, pas une solution d'accessibilité globale**, ce qui montre une **erreur fondamentale dans la politique éducative.**

2.1.7. Maltraitements par le personnel scolaire

- **Exemple en Guyane (2016)** : une assistante s'est assise de tout son poids sur un enfant autiste pour "le calmer".
- Bien que l'affaire ait été portée en justice, **elle n'a pas été condamnée**, montrant l'impunité de ces actes.

2.1.8. Discriminations déguisées sous prétexte du handicap

- Les autistes sont **souvent exclus d'activités scolaires**, sans que l'établissement ne prouve qu'il a tenté d'apporter les aménagements nécessaires.
- **Les familles sont manipulées** pour leur faire croire que l'inclusion est impossible.

2.1.9. Exclusion sous prétexte de "dangerosité"

- **Affaire Timothée D.** : un jeune autiste a été **placé à vie en MAS** sous prétexte qu'il s'était mordu la main.
- Une juge a utilisé cet argument pour **justifier son exclusion**, montrant **une méconnaissance totale de l'autisme.**

 **Lien vers le témoignage :**

 [Affaire Timothée D. – Alliance Autiste](#)

2.1.10. Harcèlement scolaire

- **Aucun programme efficace** n'existe pour lutter contre le harcèlement scolaire des élèves autistes.
- Pourtant, avec **une approche adaptée de l'autisme**, des solutions simples et efficaces pourraient être mises en place.

Conclusion

- **La maltraitance scolaire des autistes est systémique et institutionnalisée.**
- L'État, loin de garantir l'inclusion, met en place des **stratégies d'exclusion déguisées.**

- **L'absence de volonté politique** maintient un système où les discriminations et les abus restent impunis.

2.2. La maltraitance SCOLAIRE : solutions

1. Un travail non encore rédigé

- Cette section n'a pas pu être développée dans la version actuelle du document (24/07/2023).
- **Deux raisons principales :**
 1. **Manque de temps.**
 2. **Poids émotionnel et mental extrêmement fort** lié à la reviviscence de ces maltraitances.

2. Une problématique essentielle qui reste à structurer

- Malgré l'absence de rédaction, cette partie est cruciale pour proposer des **réformes systémiques** et des **mesures concrètes** pour protéger les enfants autistes dans le milieu scolaire.
- L'état actuel des choses montre **une exclusion quasi systématique**, il est donc impératif de définir des **solutions viables et appliquées**, et non de simples promesses politiques.

Conclusion

- **Les solutions existent mais restent à formaliser**, notamment en raison de la difficulté psychologique à traiter ces sujets extrêmement douloureux.
- **La nécessité d'une réforme en profondeur de l'éducation** pour garantir une véritable accessibilité aux élèves autistes reste une priorité.

3. La maltraitance SOCIALE

3.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

3.1.1. Atteintes sensorielles socio-générées

Ces atteintes sont omniprésentes dans l'environnement social, souvent aggravées par le **refus de correction** et l'absence d'adaptation des non-autistes aux besoins des autistes.

- **3.1.1.1. Le Trouble Non-Autistique du Dysthermostatisme**
 - Exemples de souffrance sensorielle due aux **températures absurdes** dans les lieux publics (chauffage excessif en hiver, climatisation glaciale en été).
 - **Incompréhension et rigidité du personnel** (avions, restaurants, magasins) qui refuse d'ajuster les températures à un niveau modéré convenant à tous.
 - **Cas emblématique** : famille expulsée d'un avion en raison de la détresse d'un enfant autiste, soulignant l'absence de politique d'accessibilité.
 - **Impact** : souffrance accrue et crises évitables si des ajustements étaient faits avec intelligence et bienveillance.
- **3.1.1.2. Les atteintes physiques involontaires (chocs sur le corps)**
 - Exemples de **contacts forcés**, comme des coups de pieds dans un avion, qui deviennent insupportables pour une personne autiste.
 - **Refus des employés d'intervenir**, réactions défensives et menaces de sanctions contre l'autiste au lieu d'une résolution simple du problème.
- **3.1.1.3. Le "touchisme" et la proximité forcée**
 - Sensation d'oppression due au **manque de respect de l'espace personnel**.
 - **Difficulté à éviter ces situations sans être perçu comme asocial**.
- **3.1.1.4. Les atteintes sonores (bruits et propos imposés)**
 - Pollution sonore dans les lieux publics (musique, publicités, bavardages inutiles).
 - **Refus des responsables de baisser le volume**, invoquant le fait que "personne d'autre ne s'est plaint".

3.1.2. Atteintes mentales socio-générées

Ces atteintes sont liées à l'**attitude générale des non-autistes** qui refusent d'écouter, de comprendre ou de s'adapter, perpétuant ainsi un environnement hostile aux autistes.

- **3.1.2.1. L'incompréhension des autres et leur mépris**
 - Refus d'écoute active.
 - Conviction erronée de mieux savoir que les autistes ce qui est bon pour eux.
- **3.1.2.2. Les erreurs de langage généralisées**

- Exemples de tics de langage insupportables pour les autistes :
 - Mauvaises coupures de phrases à la télévision.
 - Absence de liaison après "euros" (ex : "deux euro" au lieu de "deux-z-euros").
 - Usage excessif du "du coup".
 - **Efforts pour faire corriger ces erreurs**, souvent refusés par rigidité sociale.
 - **3.1.2.3. Hypocrisie, mensonges et manipulations**
 - Non-rédigé pour le moment.
 - **3.1.2.4. Injustices et traitements défavorables**
 - Non-rédigé pour le moment.
 - **3.1.2.5. Obligation implicite de "socialisation débile"**
 - **Exclusion sociale si l'on ne se conforme pas aux codes absurdes** de la "normalité".
 - **Injonction tacite** à aimer le football, boire du vin, connaître des célébrités superficielles, etc.
 - **3.1.2.6 à 3.1.2.17. Exclusion des services publics et sociaux**
 - **Difficultés ou impossibilités d'accès :**
 - Services sociaux (CAF, Pôle Emploi).
 - Hébergements d'urgence (CHRS).
 - Réseaux sociaux (exclusion, harcèlement).
 - Loisirs et sports (piscines, clubs).
 - Commerces et services privés.
 - Transports publics et avions.
 - Logement "ordinaire".
 - Marché du travail.
 - Vie affective et relationnelle.
 - **Raison principale : absence totale de politique d'accessibilité pour les autistes.**
 - **3.1.2.15. "Auto-exclusion ultime" par le suicide**
 - Résultat des maltraitements cumulés et absence de programme de prévention.
 - **3.1.2.16. Exil forcé pour échapper aux maltraitements systémiques françaises**
 - Certains autistes trouvent refuge dans d'autres pays, **sans aucune aide de l'État français.**
 - **3.1.2.17. Exclusion généralisée des lieux publics et privés**
 - **Absence de politique d'accessibilité** et refus systématique de correction.
 - Hypocrisie étatique qui prétend faire des efforts pour l'inclusion mais **n'écoute pas les véritables experts autistes.**
- 3.1.2.18 à 3.1.2.20. Exemples supplémentaires de maltraitance sociale**

- **Réintroduction volontaire d'erreurs** dans les textes administratifs et refus de correction.
- **Préjugés sociaux sur l'autisme** (exemple : directeur de radio refusant d'accueillir un autiste en arguant que ce n'est pas "un centre de soins").
- **Maltraitance inter-associative** : conflits internes, exclusions injustes entre associations.
- **Dérives du "wokisme"** : sujet à préciser.

Conclusion

- **Les autistes sont confrontés à une maltraitance sociale omniprésente et systémique**, allant des atteintes sensorielles aux exclusions de la vie quotidienne.
- **Le principal problème est le refus collectif de prendre en compte leurs besoins**, par ignorance, paresse ou rigidité sociale.
- **Une politique d'accessibilité adaptée est urgente et nécessaire**, mais les autorités françaises continuent à ignorer les solutions proposées par les autistes eux-mêmes.

3.2. La maltraitance SOCIALE : solutions

Besoin impératif d'une politique d'accessibilité spécifique aux autistes

Il est **indispensable** de mettre en place **une politique d'accessibilité adaptée aux personnes autistes handicapées**, incluant des **mesures concrètes** et efficaces.

Pourquoi est-ce nécessaire ?

- Cela permettrait de **réduire les atteintes sensorielles et mentales socio-générées**, évitant ainsi une grande partie des souffrances subies par les autistes.
- Cela diminuerait **de manière indirecte** beaucoup de "*Troubles du Non-Autisme*", notamment l'approximation, la confusion et l'illusion sociale, qui **aggravent inutilement** les difficultés rencontrées par les autistes.
- Cela **ne coûterait presque rien** à mettre en place, et **bénéficierait à l'ensemble de la société**, en particulier aux autres groupes vulnérables (personnes âgées, autres personnes handicapées, enfants en bas âge, etc.).
- Cela entraînerait même **des économies substantielles** en réduisant :
 - Les coûts énergétiques (ajustements intelligents des climatisations, chauffages, éclairages, etc.).
 - Les dépenses en services d'urgence et en prises en charge médicales évitables.
 - Les frais de justice et les conflits administratifs générés par l'absence d'adaptation.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Pourquoi cette politique d'accessibilité n'existe-t-elle pas encore en France ?

- **Manque de compréhension réelle des besoins autistiques :**
 - **Les autorités publiques ne prennent pas la peine d'écouter les autistes eux-mêmes**, et préfèrent s'appuyer sur **des organismes généralistes comme le CNCPH**, qui **ne comprennent pas les spécificités autistiques** et les besoins réels en accessibilité.
- **Refus du dialogue avec les experts autistes :**
 - Malgré de **multiples tentatives de dialogue**, y compris en utilisant des approches **déférentes et diplomatiques**, les **autorités françaises refusent toute concertation sérieuse sur ce sujet**.
 - Cette **résistance est absurde et injustifiable**, car elle repose **uniquement sur une illusion de connaissance** (croire savoir sans réellement comprendre).
 - En refusant le dialogue et en rejetant les propositions faites par les autistes eux-mêmes, **l'État français est COUPABLE de négligence et de maltraitance systémique**.

Conséquences du refus de l'accessibilité pour les autistes

- Maintien de **conditions de vie hostiles** et d'un environnement social inadapté aux autistes.
- **Souffrance et exclusion constante**, menant souvent à des crises et à l'auto-exclusion.
- **Poursuite des injustices administratives et sociales**, perpétuant une maltraitance institutionnelle inacceptable.

Appel à l'action et ressources

Le lien suivant fournit des éléments sur **l'attitude de fermeture des autorités françaises** face aux demandes légitimes des autistes :

 <https://allianceautiste.org/?s=admutisme>

4. La maltraitance MEDICALE

4.1. La maltraitance médicale : Exemples et constats

Un constat accablant : des maltraitements médicaux systématiques

- **Mépris et attitudes hautaines :**
 - Réponses méprisantes et standardisées du type : « *Nous avons consulté Monsieur le Professeur D., qui nous fait savoir que votre pathologie n'est pas adaptée à la spécialité qu'il exerce.* » (HEH, Lyon).
 - Jugements péjoratifs sur les patients et même sur leurs parents, dans des dossiers médicaux.
- **Refus d'écoute et de prise en compte des douleurs et symptômes :**
 - Les patients autistes se heurtent à un **déni systématique de leur souffrance**.
 - Traitements imposés sans prise en compte des explications de la personne concernée.
- **Comportements robotiques et méprisants du personnel médical :**
 - Des infirmiers qui répètent « *Ne vous inquiétez pas* » sans écouter.
 - Des **touchers intrusifs et inadaptés**, sans tenir compte des sensibilités sensorielles.
- **Refus de soins et traitements forcés :**
 - Des refus brutaux de soins, parfois avec **appel à la gendarmerie**.
 - Des traitements psychiatriques forcés, souvent violents et sans consentement.
 - Des hospitalisations abusives et illégales, avec **des moyens de défense inexistantes**.
 - Des médecins se croyant omnipotents et ne tolérant aucune remise en question.

Ressources sur la psychiatrie coercitive et les abus hospitaliers :

-  [Depsychiatriser](#)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

-  [Psychiatrie et droits humains](#)
-  [Témoignages d'hospitalisations forcées](#)

Facteurs systémiques aggravant la maltraitance médicale

- **Domination de l'approche psychanalytique en France :**
 - Cette approche **dépassée et néfaste** continue d'influencer la prise en charge de l'autisme.
 - Elle favorise **des errances médicales, des diagnostics erronés et des médications inutiles**, qui causent souvent des **effets délétères et des troubles psychologiques supplémentaires**.
- **Méconnaissance et non-respect des recommandations officielles :**
 - Beaucoup de médecins et de soignants **ignorent les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS)** concernant l'autisme.

4.2. La maltraitance médicale : Solutions et actions nécessaires

Programmes proposés par l'Alliance Autiste

L'Alliance Autiste a identifié plusieurs axes de correction nécessaires :

- **PCEGMA** (Programme de Correction de l'Erreur Générale Médicale sur l'Autisme).
- **PLIPMEDA** (Programme de Lutte contre l'Ignorance Médicale et l'Errance Diagnostique sur l'Autisme).
- **PERSAVCA** (Programme d'Éradication des Refus de Soins et d'Aménagements).
- **PPTINDDA** (Programme de Prévention des Traitements Inadaptés et Dégradants).
- **PRTMP** (Programme de Réduction des Troubles Médico-Professionnels).
 - Sous-programme **SOAPHF** (Syndrome de l'Omnipotence Arrogante des Praticiens Hospitaliers Français).

⚠ Problème : Aucun soutien ni financement pour ces programmes, malgré leur pertinence.

Mesures concrètes et urgentes à mettre en place

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

1. Baisse drastique du forfait hospitalier

- Actuellement autour de **1000€ par jour en psychiatrie**, ce montant **favorise les hospitalisations abusives** par pure logique économique.
- Moins d'argent injecté = **moins de séjours forcés** et moins d'abus.

2. Formation correcte des professionnels de santé sur l'autisme

- **STOP à l'approche défectologique et aux confusions entre autisme et troubles.**
- Inclure **des autistes qualifiés dans la formation médicale**, pour une prise en compte réelle des besoins.

3. Humanisation du système médical public

- **Redescendre sur terre** les médecins imbus d'eux-mêmes, leur rappeler qu'ils ne sont pas omniscients.
- Intégrer **des protocoles d'écoute active et de respect des patients.**

4. Revoir le poids des médecins dans les décisions judiciaires

- Actuellement, **les juges obéissent aux médecins sans questionner leurs décisions.**
- Besoin d'un **organe de contrôle indépendant** pour éviter les abus d'internement et de soins forcés.

4.3. Solution ultime : Quitter la France

► Constat alarmant :

- **L'omnipotence médicale**, couplée au **refus d'écoute des patients autistes**, crée un **environnement toxique.**
- **Impossible d'échapper aux abus**, car **même la justice est soumise aux médecins.**
- Une hospitalisation d'office peut **détruire une vie entière.**

👉 **Conclusion : la seule solution efficace est de quitter la France** si l'on veut se protéger de la maltraitance médicale et vivre libre.

- Même si cela implique de **recommencer à zéro ailleurs**, c'est **le seul moyen** d'échapper à un système **dangereux, arbitraire et maltraitant**.
- **Vivre une vraie vie, libre et épanouie, devrait être un droit !**
- Or en France, **c'est IMPOSSIBLE pour un autiste**.

5. La maltraitance MEDICO-SOCIALE

5.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

Un système institutionnalisé de maltraitance

- **L'existence même des établissements médico-sociaux est une maltraitance**
 - **Séparation forcée des autistes et des personnes handicapées du reste de la société.**
 - **Perte de liberté et impossibilité d'apprendre la vie réelle.**
 - **Mauvaise estime de soi** : les établissements renforcent l'idée que les autistes sont « défectueux » ou de « seconde catégorie ».
 - **Collectivisme forcé** incompatible avec le fonctionnement autistique.
 - **Exploitation indirecte du handicap** par des structures qui reçoivent des financements sans garantir un cadre de vie respectueux.

📌 Exemple de reportage révélant ces maltraitances :

[Zone Interdite sur l'IME Moussaron \(2013/2014\) – Ames sensibles s'abstenir](#)

Des professionnels incompetents et mal formés

- **Exemples concrets :**
 - **Éducateurs non formés à l'autisme** dans les SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

Une éducatrice a déclaré à une femme autiste : « C'est à vous de vous adapter à moi, pas l'inverse ! »

- **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) non adaptés aux autistes.**

Locaux inadaptés, aucune prise en compte des hypersensibilités sensorielles.

Le système protège les établissements maltraitants

- **Refus de reconnaître les preuves de maltraitance**
 - Les institutions trouvent **des failles juridiques** pour **dénier toute preuve de maltraitance.**
 - **Les familles doivent payer des milliers d'euros en procédures judiciaires, souvent sans espoir de succès.**
 - **Les autorités (MDPH, ARS, État) financent la défense des établissements maltraitants au lieu d'aider les victimes.**

Un État qui se protège lui-même au détriment des autistes

- **L'administration dépense des fonds publics pour protéger le système et non les victimes.**
- **Les familles et autistes sont seuls face à un système verrouillé.**
- **Accès à la justice quasi inexistant :**
 - 4 ou 5 avocats spécialisés en autisme pour tout le pays.
 - **Le système judiciaire est conçu pour décourager toute contestation.**

Issue dramatique pour de nombreux autistes

- **Certains se suicident, faute d'alternative.**
- **Ceux qui le peuvent fuient la France, où il est quasiment impossible de vivre libre en tant qu'autiste.**

5.1.1. L'exploitation du besoin d'intimité : la prostitutionnalisation des autistes

Un faux cadre d'« assistance sexuelle »

- **Certaines initiatives d'« assistance sexuelle » sont en réalité des formes déguisées de prostitution.**
- **Les autistes ne sont pas consultés sur leurs propres besoins et limites.**
- **Un cadre mal défini qui peut ouvrir la porte à des abus.**

◆ Problème central : absence d'un cadre éthique précis

- **Risque d'instrumentalisation des autistes sous prétexte de « répondre à leurs besoins ».**
- **Exclusion des autistes du débat sur ces questions.**

5.1.2. L'inacceptation du besoin de distance et du respect du corps

◆ Les atteintes physiques (touchisme) en ESAT et autres établissements médico-sociaux

- **Exemple : Une femme autiste se plaint depuis des années d'être « touchée » par des collègues masculins en ESAT.**

Réponse de la direction : « C'est à elle de s'adapter. »

- **Dans une entreprise ordinaire, cela aurait déclenché une enquête pour harcèlement sexuel.**
- **Mais dans le milieu médico-social, ces atteintes sont normalisées.**

◆ Un problème généralisé dans les établissements spécialisés

- **Aucune mesure mise en place pour éviter ces atteintes.**
- **Les autistes sont traités comme des sous-citoyens privés de leurs droits fondamentaux.**

5.2. La maltraitance MEDICO-SOCIALE : solutions

Transformer radicalement l'accompagnement médico-social des autistes

◆ SUPPRESSION DES CENTRES AVEC HÉBERGEMENT

- **Remplacer tous les établissements médico-sociaux avec hébergement**
 - Actuellement, **ces centres imposent une vie collective inadaptée**, privent de liberté et entraînent des maltraitances systémiques.
 - Ils sont **incompatibles avec le respect des droits fondamentaux des personnes autistes**.
- **Créer un accompagnement à domicile**
 - **Les professionnels doivent travailler là où vit la personne (chez elle, comme tout le monde)** au lieu d'obliger les autistes à vivre dans des institutions.
 - **L'autonomie et l'inclusion sont renforcées**, contrairement aux centres qui institutionnalisent l'exclusion sociale.
- **L'assistance 24h/24 est possible, et plus économique**
 - Même si certains autistes ont besoin d'une **assistance continue, cela coûterait moins cher** que le maintien de structures médico-sociales lourdes et inefficaces.
 - L'État **gaspille des milliards** dans un système qui ne respecte ni l'autonomie ni la dignité des autistes.

◆ RÉDUIRE LES INTÉRÊTS FINANCIERS DERRIÈRE LA DÉPENDANCE FORCÉE

- **Le lobby médico-social s'oppose à cette transformation, car il vit du manque d'autonomie des personnes handicapées.**
 - **Les centres avec hébergement génèrent d'énormes flux financiers :**
 - Subventions publiques.
 - Facturations excessives.
 - Emplois maintenus artificiellement pour des structures inefficaces.
- **Un système qui entretient la dépendance pour justifier son existence**
 - L'accompagnement à domicile **réduit le coût et la bureaucratie**.
 - **C'est précisément pour cette raison que les lobbies s'y opposent**, malgré leurs discours hypocrites.

◆ UNE RÉVOLUTION NÉCESSAIRE POUR LE RESPECT DES DROITS DES AUTISTES

- **Basculer d'un système de ségrégation institutionnelle vers une autonomie réelle.**
- **Garantir un accompagnement sur-mesure à domicile, selon les besoins réels.**
- **Dénoncer les manœuvres du lobby médico-social qui empêche ces évolutions.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6. La maltraitance ADMINISTRATIVE

◆ PRÉAMBULE : L'ABSURDITÉ ADMINISTRATIVE FRANÇAISE

L'administration publique française est un véritable labyrinthe kafkaïen, où les erreurs flagrantes ne sont jamais reconnues ni corrigées.

- **Exemple édifiant :**

- Jeanne Pouchain, une femme déclarée **morte par erreur** par l'Administration.
- **5 ans plus tard, elle est toujours "morte administrativement"** et personne ne sait comment la "ressusciter" dans les bases de données.
- (Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=rhh3A2o0miw>)

👉 Si cela arrive à une personne non autiste, imaginez pour les autistes, qui doivent en plus lutter contre des barrières attitudinales et un système excluant !

- **La logique absurde de l'Administration :**

- Si elle fait une erreur, ce n'est pas à elle de la corriger, mais à la personne victime de l'erreur de "s'adapter".
- Elle refuse souvent d'expliquer ses décisions, rendant tout recours impossible.
- Les démarches judiciaires sont **inaccessibles**, et obtenir justice peut prendre plusieurs décennies (quand c'est possible).

6.0. Ce qu'il faut comprendre

◆ 6.0.1. Un impact mental bien plus fort pour les autistes

Les incohérences et injustices administratives sont vécues comme des atteintes mentales par les autistes, avec une intensité bien plus forte que pour les non-autistes.

- **Les non-autistes** s'accommodent plus facilement des absurdités administratives.
- **Les autistes**, au contraire, **perçoivent immédiatement les incohérences** et ne peuvent pas simplement "laisser passer".
- **Résultat** : L'injustice administrative devient **une souffrance quotidienne**, une **source de stress permanent** et un obstacle majeur à une vie décente.

◆ 6.0.2. L'Administration : un système kafkaïen générateur d'atteintes mentales

L'Administration est un **monstre froid et machinal**, où les incohérences absurdes sont la norme :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- **Processus illogiques et rigides** → Les décisions sont appliquées **sans réflexion**, même si elles sont manifestement erronées.
- **Système aveugle et insensible** → Il ne tient pas compte des besoins individuels, et encore moins des besoins spécifiques des autistes.
- **Refus de toute correction d'erreur** → Il est souvent **impossible de rectifier une erreur administrative**, même si elle est flagrante.

💡 **Exemple :**

Un autiste victime d'une erreur administrative grave devra lutter seul contre une machine inhumaine, souvent sans possibilité de recours.

📌 6.0.3. Pourquoi l'Administration est encore plus maltraitante que les autres sphères ?

Avec la **maltraitance familiale, sociale ou scolaire**, il existe **une possibilité de dialogue** avec les individus concernés.

👉 **Mais avec l'Administration, c'est impossible.**

- **Les fonctionnaires** sont souvent **conscients de l'injustice**, mais ils disent :
 - *"On comprend votre situation, mais on ne peut rien faire."*
 - *"C'est le système qui veut ça."*
 - *"C'est comme ça, désolé."*
- **Pourquoi ?**
 - Parce qu'ils doivent **obéir aveuglément au système** sans réfléchir.
 - Ils savent que **s'ils dérogent aux règles, ils risquent des sanctions.**

⚠️ **Résultat :** L'Administration devient **un mur indestructible** qui **préfère maintenir une injustice plutôt que d'admettre qu'elle a tort.**

📌 6.0.4. Les différents niveaux de conscience des injustices administratives

Plus un autiste **prend conscience de l'absurdité du système**, plus il en souffre :

☐ Niveau 1 – Incompréhension

- La personne sent qu'elle est **traitée de manière défavorable**.
- Elle perçoit **l'injustice** mais ne comprend pas encore l'ampleur du problème.
- Elle pense que les erreurs sont **isolées et accidentelles**.

☑ Niveau 2 – Réalisation du fonctionnement absurde

- Après plusieurs expériences, elle **remarque un schéma récurrent**.
- Elle constate que **les erreurs ne sont pas corrigées volontairement**.
- Elle voit que **les agents admettent parfois l'injustice, mais disent qu'ils ne peuvent rien y faire**.

☑ Niveau 3 – Compréhension du cynisme institutionnalisé

- Elle comprend que **le système se protège lui-même au détriment des citoyens**.

- **Même en montrant l'erreur avec des preuves irréfutables, rien ne change.**
- Elle réalise que **l'Administration agit contre les intérêts des citoyens pour maintenir son pouvoir et son confort.**

📌 Niveau 4 – Désespoir et résignation

- **Après des années de lutte sans résultat, elle comprend que tout est verrouillé.**
- Elle sait que **les injustices ne seront jamais corrigées**, même en insistant.
- **Il ne reste plus que deux options :**
 - **Résister pour l'honneur** (même sans espoir d'amélioration).
 - **Quitter la France pour fuir ce cauchemar administratif.**

📌 **Conclusion :** Plus on comprend l'ampleur du problème, **plus la souffrance mentale est grande.**

📌 6.0.5. Un système "anti-autiste" par nature

L'Administration est **tout ce que les autistes ne supportent pas :**

- ✗ **Artificielle** → Elle applique des règles rigides sans tenir compte du contexte.
- ✗ **Inhumaine** → Aucune empathie, aucune adaptation possible.
- ✗ **Insensible aux incohérences** → Elle fonctionne **même quand c'est absurde.**

👉 **Les autistes, qui ont besoin de logique et de cohérence, souffrent énormément dans ce système qui est l'incarnation même de l'absurde et de l'injustice.**

📌 6.0.6. Pourquoi corriger ces injustices serait bénéfique pour tout le monde ?

L'Administration devrait **écouter les autistes**, car **nous sommes des révélateurs avancés de ses dysfonctionnements.**

💡 **Si un autiste repère un problème dans un processus administratif, c'est qu'il y a un vrai problème !**

- **Les incohérences qui nous perturbent finissent par nuire à tout le monde.**
- **Si le système était plus logique et juste, il fonctionnerait mieux pour l'ensemble des citoyens.**

👉 **Mais au lieu de prendre en compte nos alertes, l'Administration préfère les ignorer ou les écraser.**

📌 **Résultat ?**

- **Les autistes sont exclus ou contraints de fuir la France.**
- **Le système reste pourri et inefficace.**
- **Tout le monde continue à en souffrir.**

💬 **La France, "pays des Lumières", "berceau des droits de l'Homme" ?**

😞 **Plutôt "pays du mépris et de la rigidité bureaucratique"...**

- ✚ Conclusion : L'Administration française est une machine d'exclusion pour les autistes
- ✓ Elle produit des injustices absurdes, mais refuse de les reconnaître ou de les corriger.
- ✓ Elle ignore nos alertes, alors qu'elles pourraient l'aider à s'améliorer.
- ✓ Elle force les autistes à lutter pendant des années pour obtenir ce qui est un droit.
- ✓ Elle nous pousse à l'isolement, à l'épuisement, voire à l'exil.

6.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

6.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

Bien que nombreux, ces exemples ne mentionnent que **QUELQUES** configurations.

Il existe de nombreuses autres situations, très différentes selon le profil des personnes, les circonstances, les administrations ou services publics concernés, et les textes de référence. Cependant, ces exemples partiels donnent déjà une idée générale des **mécanismes profonds à l'œuvre**, qui sont toujours les mêmes.

6.1.1. Le très grave problème du "vice central" de l'article premier de la Loi 2005-102

L'article premier de la **Loi 2005-102** est **fondamentalement maltraitant** dans son essence, car :

- **(a) Il présente malhonnêtement** les associations gestionnaires comme étant **représentatives** des personnes qu'elles hébergent et/ou qu'elles « servent », ce qui est absurde et confine au ridicule, mais qui est imposé légalement, forçant tout le monde à y adhérer comme si l'on devait croire que « l'Empereur nu » porte de beaux habits.
- **(b) Il institue une forme de négationnisme** des **conflits d'intérêts** pourtant flagrants.
- **(c) Il permet à un système d'exploitation indirecte du handicap** d'agir en toute impunité.
- **(d) Il enracine** la culture de l'**institutionnalisation** en France, alors même que ce modèle est :
 - Une forme de **ségrégation** et d'**apartheid**,
 - Une **privation de liberté**,
 - Une **perte de chances**,
 - Une **impossibilité d'apprendre la vie réelle**,
 - Un **facteur de mauvaise estime de soi** (puisqu'on vit en tant que « sous-citoyen » dans un cadre qui le rappelle sans cesse),
 - Une **imposition du collectivisme**, qui est particulièrement maltraitante pour les autistes.

- **(e) Il freine directement le développement de l'accessibilité et de l'inclusion**, puisque ce système tire **son existence et son financement du maintien du manque d'autonomie**.
- **(f) Il favorise également les maltraitements** dans les établissements, qui ne sont qu'un **effet collatéral** d'un système **inhumain, artificiel, opaque et autoréférencé**.

Le **maintien** obstiné de cet article, en dépit des **recommandations fermes de l'ONU**, est une preuve évidente de **mauvaise foi et de complicité étatique** avec ce système défaillant. C'est **pour cette raison précise** que le Comité CDPH de l'ONU a identifié **cet article premier comme étant la clé de voûte des problèmes de gestion publique du handicap en France**. Il a été mis en avant dès 2021 par **Jonas Ruskus**, puissamment aidé par notre association. Or, malgré ce **pavé jeté dans la mare**, les autorités françaises **persistent à faire semblant que ce problème n'existe pas**.

Si cet article **n'était pas un problème**, pourquoi **ce silence assourdissant** sur le sujet, alors même que le médico-social est désormais critiqué sur bien des aspects ?

Le **refus catégorique de remettre en question cet article central** démontre **l'ampleur du déni systémique**.

L'**intensité de la maltraitance systémique** qu'engendre cet article peut **se mesurer au niveau de déni dont il fait l'objet**.

Qu'on nous prouve que ce n'est pas vrai. Jusqu'ici, aucune réponse valable n'a été donnée.

6.1.2. Le maintien obstiné de la confusion entre "l'autisme" et "les troubles de l'autisme"

La **fausse équivalence** entre « **autisme** » et « **troubles de l'autisme** » (ce qui est absurde même **sémantiquement**) **ruine tout** dès le départ.

Le **problème majeur** est que cette erreur est **présente dès les premières lignes de toutes les descriptions officielles de l'autisme** :

- Sur les sites des **CRA**, du **GNCRA**, d'**Autisme Info Service**, de la **Maison de l'Autisme**, etc.

Nous avons demandé à **de nombreuses reprises** la correction de cette erreur, mais :

- Les autorités refusent d'écouter (par principe).
- Elles **prétendent** avoir besoin de « plus de temps » pour « étudier la question » (mauvaise foi habituelle).
- Ou bien elles choisissent **le mutisme**, stratégie classique de l'Administration française quand elle ne sait pas quoi répondre.

Cette confusion a des **conséquences dramatiques**, car elle entraîne :

- **(a) L'impossibilité totale de comprendre l'autisme** :
 - Si tout ce qu'on regarde, ce sont des « troubles », on ne voit **que des troubles**.
 - On ne voit **pas** l'autisme en lui-même, ni les **particularités positives**, ni le **potentiel**.

- **(b) Une approche officielle défectologique de l'autisme :**
 - Plutôt que d'envisager **une politique d'accessibilité**,
 - On ne voit que des **troubles à corriger**.
 - On ne comprend **ni l'autisme, ni les aménagements nécessaires**.
- **(c) Une mauvaise estime de soi chez les autistes :**
 - Puisqu'on leur répète qu'ils sont « **porteurs de troubles** »,
 - Ils finissent par **se voir comme des « problèmes à corriger »**, ce qui est une maltraitance psychologique.
- **(d) Un risque accru de dépression et de suicide :**
 - Car si **l'autisme** est réduit à des troubles, et qu'on dit aux parents « **ça ne se guérit pas** »,
 - La tentation du **désespoir** ou des **auticides parentaux** (meurtres d'enfants autistes par leurs parents) est renforcée.
- **(e) Une confusion qui bloque toute avancée :**
 - Comment espérer un progrès **si la base même du raisonnement est fautive ?**

Cette **faute monumentale** est **maltraitante** à plusieurs niveaux :

- **En tant que telle**, car elle crée une vision **totale et erronée** de l'autisme.
- **Par le refus obstiné de corriger**, alors que nous avons **fourni toutes les explications nécessaires**.

🔗 **En savoir plus :** <https://allianceautiste.org/distinction-fondamentale-de-l-autisme/>

6.1.3. Les collusions avec des entités privées (en particulier le lobby du médico-social)

Il y a en France une **corruption systémique**, qui consiste en une **collusion permanente entre l'État et les grandes structures privées du médico-social**.

Au lieu de respecter une **mission de service public**, les pouvoirs publics :

- **Favorisent des intérêts privés.**
- **Protègent le système existant** au détriment des droits des personnes autistes.
- **Freinent les avancées en matière d'accessibilité et d'inclusion.**

Cette **complicité d'État** :

- **Renforce les maltraitances.**
- **Bloque toute réforme ambitieuse.**
- **Enracine un système injuste et inhumain.**

C'est une **des formes de maltraitance les plus graves**, car elle **empêche tout espoir d'amélioration**.

6.1.4. Le non-professionnalisme, la susceptibilité et l'« offensabilité »

Dans un cadre professionnel normal, **les décisions doivent être prises avec rigueur, détachement et neutralité.**

Or, en France, **l'Administration fonctionne comme une forteresse d'ego ultra-susceptibles.**

Il suffit de :

- Formuler une **remarque rationnelle,**
- **Dénoncer une injustice,**
- **Pointer une erreur,**

...pour que **l'agent administratif se sente attaqué personnellement,** et adopte alors l'un des comportements suivants :

1. **Fuite et mutisme**
2. **Justification absurde** pour masquer l'erreur
3. **Répression administrative** contre l'utilisateur "dérangeant"

Ce système favorise **l'incompétence arrogante,** et crée un **mur d'inaccessibilité et de maltraitance psychologique.**

6.1.5. L'arrogance et l'autoritarisme fautifs des "petit(e)s chef(fe)s"

Dans l'administration française, la "**hiérarchie**" fonctionne souvent comme un **système féodal** :

- **Le petit chef a toujours raison**
- **L'utilisateur est toujours coupable**
- **Celui qui remet en question l'ordre établi est puni**

Les agents subalternes :

- Doivent **se conformer sans discuter,** sous peine de sanctions internes
- **Ferment les yeux sur les erreurs et abus de leur hiérarchie**
- Se sentent **obligés d'exercer leur propre micro-pouvoir** sur l'utilisateur

Cela mène à des décisions **stupides, absurdes et nuisibles** qui sont **maintenues par pur esprit de domination.**

Et lorsque l'utilisateur démontre par A + B **l'ineptie du système,** il est traité comme **un problème à éliminer.**

6.1.6. Le corporatisme administratif et l'impunité systémique

Les erreurs administratives sont :

1. **Systématiquement niées**
2. **Juridiquement impunies**
3. **Traitées comme des attaques si on ose les signaler**

Si un fonctionnaire fait une erreur :

- **Il ne sera jamais sanctionné**
- **Ses collègues le couvriront**

- **L'administration refusera toute correction**

L'administration **se protège elle-même, contre l'usager, quitte à déformer la réalité et à refuser toute logique.**

6.1.7. L'oppression par un système de "caste" ou de "nomenklatura administrative"

L'administration française fonctionne comme **une mafia légale** :

- Si vous faites **partie du système**, vous êtes **protégé**, même en cas de faute grave.
- Si vous êtes **un usager**, vous êtes **un intrus**, que l'on peut écraser sans conséquence.

Ce système est maintenu par :

- **Un endoctrinement dès l'entrée dans la fonction publique**
- **Un réflexe d'autoprotection des administrations**
- **Un mépris total pour les usagers**

Les décisions sont **arbitraires, inhumaines et indiscutables.**

Et si **l'usager ose se plaindre**, on le fait **taire ou on le broie.**

6.1.8. L'injustice cynique d'un système où l'usager est puni pour s'être plaint

Dans un pays normal, **quand une administration commet une faute, elle la corrige.**

En France, **l'administration punit celui qui ose signaler la faute.**

Deux poids, deux mesures :

- **Si l'agent administratif fait une erreur** → Pas grave, "circulez y'a rien à voir".
- **Si l'usager se plaint** → Il devient un "perturbateur", un "indésirable".

Les méthodes de rétorsion incluent :

- **Blocage des dossiers**
- **Mutisme et "dossiers égarés"**
- **Décisions arbitraires encore plus pénalisantes**

Le message implicite est clair : **"Vous devez souffrir en silence, sinon ce sera encore pire".**

6.1.9. L'infâme présentation des victimes comme des "emm€rd€urs"

L'une des stratégies les plus insidieuses du système administratif français consiste à **retourner la situation contre les victimes.**

Plutôt que d'admettre ses fautes et ses injustices, **l'administration transforme ceux qui dénoncent ses abus en "dérangeurs".**

Le procédé est aussi simple qu'efficace :

1. **D'abord, nier la souffrance** de la personne qui se plaint.
2. **Ensuite, la disqualifier** en insinuant qu'elle exagère ou qu'elle cherche à "créer des problèmes".
3. **Enfin, la faire taire** en la punissant directement ou en l'ignorant systématiquement.

Conséquence : **ceux qui osent se plaindre sont encore plus broyés, et l'injustice reste intacte.**

6.1.10. Les limites et les imprécisions de la loi sur la maltraitance

La loi actuelle sur la maltraitance souffre de **graves lacunes**.

Elle est **incomplète, trop vague**, et, surtout, **elle exclut de nombreux types de maltraitance**, notamment celles subies par les autistes.

Analyse critique de la définition légale de la maltraitance

Voici ce que dit la loi :

"Art. L. 119-1.- [1] La maltraitance au sens du présent code vise toute personne [2] en situation de vulnérabilité [3] lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action [4] compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une [5] relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou [6] institutionnelle."

(1) Le manque de clarté de la définition

La loi **n'explique pas clairement ce qu'est la maltraitance**, mais seulement **qui elle "vise" et dans quelles conditions**.

Elle se contente d'énumérer des critères, sans jamais poser **une définition universelle et explicite**.

● **Problème** : une telle approche crée **des zones grises**, rendant plus difficile la reconnaissance officielle de certaines maltraitances.

(2) La restriction aux "personnes en situation de vulnérabilité"

La loi considère la maltraitance **uniquement lorsqu'elle touche des personnes vulnérables**. Cela **exclut totalement** les cas de maltraitance envers des personnes perçues comme "non vulnérables", alors que **toute maltraitance est inacceptable, peu importe la personne concernée**.

● **Problème** : cette restriction signifie que **des abus restent impunis** simplement parce que la victime n'est pas classée comme "vulnérable" selon les critères administratifs.

(3) L'oubli des formes de maltraitance "systémiques et passives"

La loi se concentre sur **les gestes, paroles, actions et défauts d'action**.

Mais elle **ne prend pas en compte les maltraitances issues des structures elles-mêmes**, comme :

- **Les textes de loi mal conçus et injustes**
- **Les règlements administratifs absurdes**
- **Les politiques publiques excluantes**

● **Problème** : ces **formes de maltraitance indirectes** sont souvent **les plus destructrices**, et pourtant **elles ne sont pas couvertes par la loi**.

(4) Une liste incomplète des préjudices reconnus

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

La loi parle d'atteinte à "**son développement, ses droits, ses besoins fondamentaux ou sa santé**".

Mais **elle oublie totalement des notions essentielles**, comme :

- **L'intégrité physique et psychologique**
- **Le respect de la dignité humaine**
- **Les souffrances immédiates et les traumatismes**

● **Problème** : une loi qui ne reconnaît pas **tous les types de préjudices** laisse la porte ouverte à l'impunité.

(5) L'exclusion des maltraitements administratifs et sociaux

La loi parle de "**relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement**".

Mais qu'en est-il des **services publics, des institutions administratives, des organismes sociaux** ?

● **Problème** : les victimes de maltraitance administrative sont exclues de la loi, alors même que leurs souffrances sont bien réelles.

(6) La confusion autour de la "maltraitance institutionnelle"

Le terme "maltraitance institutionnelle" est souvent interprété **comme se limitant aux établissements (IME, foyers, maisons de retraite, etc.)**.

Mais **qu'en est-il de l'Administration elle-même** ?

● **Problème** : si la maltraitance institutionnelle ne concerne que les établissements, **les abus des services publics et de l'État échappent totalement aux sanctions**.

Conclusion : une loi insuffisante et hypocrite

La loi actuelle :

- ✗ **Ne couvre pas toutes les formes de maltraitance**
- ✗ **Exclut des victimes en fonction de critères arbitraires**
- ✗ **Ignore les maltraitements administratifs et systémiques**

Il ne s'agit pas d'une loi **pour lutter contre la maltraitance**, mais d'une loi **qui permet à l'État de dire qu'il fait quelque chose, sans réellement agir**.

💡 **Ce qu'il faudrait corriger** :

- **Clarifier la définition de la maltraitance**
- **Inclure toutes les formes de préjudices (physiques, psychologiques, sociaux, administratifs, etc.)**
- **Reconnaître officiellement la maltraitance institutionnelle, y compris dans l'Administration**
- **Rendre cette loi réellement applicable, avec des sanctions effectives**

📌 **En savoir plus sur ces problématiques** :

- **Zone Interdite - Reportage censuré sur la maltraitance dans les IME** : [Lien](#)

- Défenseure des Droits (Claire Hédon) – "Maltraitance institutionnalisée" : [Lien](#)
- Tribune d'Olivia Cattan – "Maltraitance des autistes par le gouvernement" : [Lien](#)

6.1.11. La "migration" restrictive et dommageable de "LA maltraitance" vers "LES maltraitements" dans l'approche gouvernementale française

Nous voyons "LA maltraitance" comme un concept global, un phénomène systémique qui englobe **toutes les formes de maltraitance** (psychologique, physique, sexuelle, sociale, administrative, etc.), dans tous les cadres (familial, scolaire, médico-social, etc.).

Or, l'approche actuelle du gouvernement tend à **remplacer "LA maltraitance" par "LES maltraitements"**, c'est-à-dire à **se concentrer uniquement sur des actes individuels**, plutôt que sur la structure qui les rend possibles.

Pourquoi est-ce problématique ?

1. **On ne s'attaque qu'aux symptômes (les actes de maltraitance) au lieu de traiter la cause profonde (le système qui les produit).**
2. **Cela permet d'éviter les vraies réformes** : en ne ciblant que des cas isolés, le gouvernement **évite de remettre en cause les structures qui génèrent ces abus.**
3. **C'est une manipulation du langage pour réduire la portée du problème** : en fragmentant la maltraitance en "maltraitements", on évite d'admettre qu'il y a **un problème de fond, massif et systémique.**

Prenons une analogie avec **le racisme** :

- Se focaliser uniquement sur les "**actes racistes**", sans s'attaquer au "**racisme systémique**", revient à ignorer les structures qui rendent le racisme possible et durable.
- De la même manière, **parler uniquement des "maltraitements" sans s'attaquer à "LA maltraitance"** revient à fermer les yeux sur **les causes profondes** de ces abus, et à empêcher une vraie transformation du système.

Conclusion

💡 **Si l'on ne combat que les maltraitements individuelles, on ne s'attaque pas aux racines du problème.**

💡 **Sans une réforme du système, les abus continueront à se produire, inévitablement.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.12. La restriction des "États Généraux des Maltraitements" à certains types de maltraitance

Les États Généraux des Maltraitements (EGM) affirment vouloir **lutter contre "tous les types de maltraitance"**.

Or, dans les faits, **plusieurs domaines clés sont totalement exclus**, et cela de manière très préoccupante.

Exclusions notables des EGM :

1. Les enfants

- Motif avancé : "La politique publique concernant les enfants est déjà bien développée depuis 2007."
- **● Problème** : exclure les enfants sous prétexte que d'autres dispositifs existent est absurde. **La maltraitance infantile est l'une des plus graves et des plus cachées.**

2. La maltraitance scolaire

- **Logique perverse** : puisque les enfants sont exclus, **tout ce qui touche à l'école l'est aussi.**
- **● Problème** : le harcèlement scolaire, les exclusions abusives des élèves handicapés et l'absence d'adaptation des écoles **sont des formes majeures de maltraitance**, et elles sont totalement ignorées.

3. La maltraitance médicale

- Mention explicite : "Les contributions ne portent pas sur les établissements de santé."
- **● Problème** : **pourquoi exclure un domaine où les abus sont parmi les plus fréquents et les plus graves ?**
- Les hôpitaux psychiatriques, les refus de soins, les abus médicamenteux, les internements abusifs **sont des maltraitements reconnus, mais occultés ici.**

4. La maltraitance sociale

- Très peu mentionnée, sauf vaguement dans "le champ social, médico-social ou familial".

- **● Problème : les discriminations, exclusions et injustices sociales massives ne sont pas reconnues comme des maltraitances, alors qu'elles le sont.**

5. La maltraitance administrative

- **Pas un mot sur les abus des services publics.**
- Pourtant, le **Rapport 2021 de la Défenseure des Droits** soulignait déjà que :

"L'absence de réponse, les délais déraisonnables, la difficulté à contacter l'administration sont des atteintes aux droits des usagers."

- **● Problème : si même les "gens normaux" trouvent cela inacceptable, imagine les conséquences pour les autistes et les personnes vulnérables !**

Conclusion

💡 **limiter les EGM à certains domaines revient à "filtrer" les problèmes et à éviter les sujets qui dérangent.**

💡 **Exclure la maltraitance scolaire, médicale, sociale et administrative est une décision politique visant à préserver l'ordre établi.**

6.1.13. La partialité des États Généraux : consultation des institutions maltraitantes plutôt que des victimes

L'un des plus grands scandales des EGM, c'est leur méthode de consultation.

Qui a été consulté ?

● Principalement les établissements (hôpitaux, ESAT, IME, foyers...), c'est-à-dire ceux qui sont à l'origine des maltraitances.

Qui n'a PAS été consulté ?

✗ Les victimes et leurs familles.

✗ Les associations de victimes.

✗ Les organisations réellement indépendantes (comme la nôtre).

Pourquoi est-ce un problème ?

1. **Les établissements ne vont jamais avouer la gravité des abus qu'ils commettent.**

2. Les victimes, les seules à pouvoir parler des vraies maltraitances, ont été écartées.
3. Le gouvernement prétend ne pas avoir trouvé d'associations de victimes... alors qu'il a sciemment ignoré celles qui lui écrivaient.

C'est comme organiser une enquête sur la mafia en interrogeant uniquement les mafieux et en ignorant les victimes.

C'est comme faire une consultation sur la violence policière en ne demandant l'avis qu'aux policiers.

Autrement dit : c'est une imposture.

La méthode française : "ne pas voir, ne pas entendre, ne pas dire"

La culture française du "dénis, simulacres et poudre aux yeux" atteint ici son paroxysme.

Le schéma est toujours le même :

- ✅ **Faire semblant d'écouter** → en consultant ceux qui ont intérêt à minimiser les abus.
- ✅ **Produire un rapport "neutre"** → qui évite soigneusement de pointer du doigt les vrais responsables.
- ✅ **Lancer des "petites réformes cosmétiques"** → qui ne changent rien au problème.
- ✅ **Attendre que l'opinion publique se lasse** → pour recommencer comme avant.

Conclusion

💡 **Sans consultation des victimes, ces États Généraux ne sont qu'une mascarade.**

💡 **Si les bourreaux sont les seuls à s'exprimer, comment peut-on espérer obtenir la vérité ?**

Récapitulatif final : un dispositif biaisé et inefficace

Les 3 problèmes majeurs des EGM

- ❌ **Une approche faussée** : parler uniquement des "maltraitances" (actes isolés) au lieu de "LA maltraitance" (le système global).
- ❌ **Des exclusions scandaleuses** : enfants, écoles, hôpitaux, administration... tous les sujets gênants sont écartés.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

✗ Une consultation truquée : interroger les institutions maltraitantes au lieu des victimes.

Pourquoi ce dispositif est une imposture ?

- On évite les vraies réformes.
- On empêche la reconnaissance des maltraitances systémiques.
- On maintient l'omerta et l'impunité.
- 💡 Ces États Généraux sont une opération de communication, pas une vraie action contre la maltraitance.

6.1.14. L'illusion que le CNCPH représenterait réellement les personnes handicapées ou les consulterait efficacement

Dans la lignée des critiques précédentes, il faut **mettre fin au mythe** selon lequel le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) représenterait réellement **les personnes handicapées**.

En réalité, il représente surtout... les associations gestionnaires d'établissements.

Ce sont **précisément ces structures** qui sont **les principales responsables des maltraitances** dans les établissements, et qui ont **intérêt à ne surtout rien changer**.

Pourquoi est-ce une imposture ?

1. **Le CNCPH est dominé par les associations gestionnaires**, qui ne veulent pas d'une vraie inclusion car elles vivent du système d'institutionnalisation.
2. **Il est totalement inaccessible aux personnes autistes et aux vraies associations indépendantes.**
3. **Il ignore volontairement les alertes des personnes concernées.**

💡 **Nous avons dénoncé cette supercherie au Comité CDPH de l'ONU**, qui a bien compris le problème et l'a mentionné dans ses observations sur la France. 📌 [Voir notre rapport](#).

Preuve par l'exemple : la mascarade de la prétendue "ouverture" du CNCPH

- 📌 **Le 07/06/2022, Céline Poulet (secrétaire générale du CNCPH) nous assurait** que le CNCPH n'était plus "muet" à notre égard et nous invitait à lui écrire.
- 📌 **Nous avons donc envoyé plusieurs courriers et demandes.**
- ● **Résultat ? Silence total. Aucun retour.**

📌 **Le CNCPH est conçu pour être inaccessible.**

💡 **Même l'Élysée ou les services de renseignement répondent plus facilement que le CNCPH !**

Conclusion

- ✓ Le CNCPH ne représente PAS les personnes handicapées.
- ✓ Il est un instrument du système pour perpétuer l'exclusion et le pouvoir des gestionnaires d'établissements.
- ✓ Le consulter, c'est valider une imposture.

6.1.15. Les diagnostics abusifs (ou faux diagnostics)

Il y a actuellement une explosion des diagnostics abusifs ou erronés de TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme).

Pourquoi est-ce un problème ?

1. Les diagnostics sont faits trop rapidement, sans respect des recommandations officielles.
2. Ils sont parfois posés par des personnes non qualifiées (éducateurs, non-médecins, non-psychologues).
3. Les CRA valident parfois ces faux diagnostics sur la base de simples questionnaires.
4. L'autisme devient une "mode", et les ressources destinées aux autistes réellement en difficulté sont détournées.

Témoignage édifiant de [VB] :

"Maintenant, il suffit de remplir un questionnaire pour qu'une "pro" même pas psy ou médecin pose un diagnostic, qui sera validé rapidement par un médecin de CRA. J'ai les preuves écrites noir sur blanc. (...) Les éducateurs spécialisés peuvent maintenant être formés à passer ADIR et ADOS... La prévalence va exploser, et ça ne reflétera pas la réalité."

💡 **L'outil ADOS 2 (test diagnostique) n'est pas conçu pour être administré par des personnes non formées.**

6.1.16. La complicité des autorités avec certaines "fausses autistes"

Il ne s'agit pas seulement d'erreurs, mais d'une complaisance active des autorités, qui préfèrent écouter des personnes qui n'ont pas de véritable diagnostic d'autisme mais qui savent se rendre visibles, plutôt que des autistes qui luttent pour une véritable accessibilité.

📌 **Exemple flagrant : l'affaire M.G. dans le Groupe de Pilotage HAS-ANESM pour la recommandation autisme adultes (2015-2017).**

🔴 **Les autorités étaient parfaitement informées des irrégularités, mais ont refusé d'agir.**
Pourquoi est-ce grave ?

1. Cela fausse les consultations sur l'autisme en mettant en avant des personnes qui ne sont pas concernées.
2. Cela détourne les ressources destinées aux autistes en difficulté (allocations, aides, reconnaissance).

3. **Cela alimente la confusion dans le public**, qui ne sait plus ce qu'est réellement l'autisme.
 4. **Les vrais autistes sont écartés et méprisés**, alors que les imposteurs sont mis en avant.
- 💡 **En conséquence, les autistes réellement en difficulté sont encore plus invisibilisés et laissés pour compte.**

6.1.17. Le sexisme caché du milieu du handicap en France

Ce point peut surprendre, mais **il existe bien un sexisme latent et sournois dans le milieu du handicap en France.**

Constat : un système dominé par les femmes, mais qui fonctionne de manière sexiste envers les hommes

1. **Les postes de pouvoir dans le secteur du handicap sont majoritairement occupés par des femmes.**
2. **Les hommes ne sont acceptés que s'ils sont dociles, soumis et ne remettent rien en question.**
3. **Un homme qui critique une décision ou un fonctionnement sera immédiatement catalogué "oppressif" ou "arrogant".**
4. **Les hommes sont relégués à des rôles secondaires ou techniques (chauffeur, secrétaire, correcteur de texte, etc.).**

Le double standard : pourquoi ce sexisme est inacceptable

📌 **Le milieu du handicap prône l'égalité et l'inclusion, mais reproduit les mêmes mécanismes d'oppression qu'il prétend combattre.**

📌 **Si l'on appliquait ces pratiques envers des femmes, elles seraient immédiatement dénoncées.**

📌 **Exclure ou mépriser un homme sous prétexte qu'il est un homme, ce n'est ni plus ni moins qu'une discrimination.**

Pourquoi est-ce un problème pour la cause autiste ?

1. **Les hommes autistes engagés dans le militantisme sont exclus ou méprisés.**
2. **Les décisions sont biaisées, car elles ne prennent en compte que certains profils.**
3. **Cela génère un climat malsain, basé sur la domination plutôt que sur la coopération.**

Conclusion générale

- ✅ **Le CNCPH est une façade, un instrument de maintien du système d'institutionnalisation.**
- ✅ **Les diagnostics abusifs et les faux autistes détournent les ressources et nuisent aux vrais autistes.**
- ✅ **Les autorités encouragent ces impostures et refusent d'écouter les alertes.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

✅ **Le sexisme latent dans le milieu du handicap exclut des hommes compétents et alimente des injustices absurdes.**

💡 **Tout ceci constitue une maltraitance systémique, qui perpétue l'exclusion et l'oppression des autistes authentiques.**

6.1.18. Les erreurs et injustices administratives kafkaïennes (par confusion, incompréhension, manque d'attention, peur irrationnelle...)

Si l'on voulait illustrer ce problème, on pourrait remplir **des milliers de pages d'exemples**, tant il est **constant, profond et systémique**.

⚠️ **Pas besoin d'être autiste pour subir ce fléau, mais pour nous, c'est encore plus insupportable.**

Pourquoi les erreurs administratives sont-elles maltraitantes ?

1. **Elles sont souvent basées sur des préjugés** : les fonctionnaires partent du principe que c'est **nous** qui sommes dans l'erreur, jamais eux.
2. **Elles sont maintenues de façon obstinée et irréfléchie** : l'administration ne reconnaît **jamais** ses fautes.
3. **Elles sont aggravées par un manque total de débat** : impossible de leur faire entendre raison, ils coupent systématiquement la discussion.
4. **Elles ont des conséquences réelles et dramatiques sur nos vies** : refus de droits, exclusions, obligations absurdes...

Exemple flagrant :

📌 On envoie une **saisine au Défenseur des Droits** pour obtenir des justifications sur **une hospitalisation abusive** (en précisant que le dossier médical ne contient aucune justification).

📌 **Réponse après des mois d'attente ?**

→ "Nous pouvons vous aider à obtenir votre dossier médical." 🙄

🔴 **Autrement dit, ils ne comprennent même pas la demande initiale.**

Un fonctionnement "robotique", basé sur des réponses automatiques erronées

L'administration fonctionne comme une **machine défectueuse**, avec des "réponses toutes prêtes" qui **n'ont aucun rapport avec les vraies demandes**.

👉 **Nos questions ne sont pas adaptées à leurs réponses.**

⚠️ **Le plus insupportable ?**

💠 Ils refusent de reconnaître leurs erreurs.

💠 Si on insiste, ils nous accusent de "harcèlement".

💠 **Certains osent même nous hurler dessus** ("Allez emm€rd€r quelqu'un d'autre !!")

💠 Ensuite, vient **l'exclusion silencieuse** : mutisme, "oubli", "dysfonctionnements", refus jamais justifiés...

💡 **Tout ceci est maltraitant, car cela nous enferme dans un cercle vicieux d'injustice et d'exclusion.**

6.1.19. L'impossibilité d'"entrer dans les cases prévues" et le danger d'être "forcé dans une case inadaptée"

L'administration fonctionne sur des **cases standardisées**.

✅ Si on est "normal", pas de souci, il y a toujours une case pour nous.

⚠️ Mais si on est autiste, il n'existe aucune case prévue.

Conséquences ?

1. On est "catégorisé de force" dans une case qui ne nous correspond pas.
2. On nous reproche ensuite de ne pas correspondre à cette case.
3. Pire, certains insinuent que nous "simulons" un problème inexistant.
4. Nos explications ne sont pas écoutées : elles sont soit mal comprises, soit ignorées, soit tournées en ridicule.

💡 **Exemple :**

📌 Un autiste se retrouve catalogué dans une case de "trouble psychotique" simplement parce que l'administration ne comprend pas l'autisme.

📌 Conséquence : **psychiatisation abusive, traitements inadaptés, perte de droits fondamentaux.**

6.1.20. Les "amalgames sécuritaires opportuns" : une exclusion facile sous prétexte de "dangerosité"

Le pire des mauvais classements administratifs, c'est celui qui nous étiquette "dangereux".

📌 **Une technique facile pour justifier une exclusion.**

Mécanisme typique :

1. L'administration repère un comportement qu'elle **ne comprend pas** (exemple : malaise autistique, surcharge sensorielle, réaction émotionnelle forte).
2. Par réflexe, elle **l'associe à un risque** ("mise en danger pour soi ou autrui").
3. Elle utilise le "**principe de précaution**" pour exclure immédiatement.

📌 **Exemple classique :**

◆ Un autiste est en crise sensorielle à l'école.

◆ L'école **contacte la psychiatrie** en affirmant qu'il est "dangereux".

◆ L'enfant est **placé en hôpital psychiatrique** contre son gré.

⚠️ **Ce système est un outil d'exclusion, et il est utilisé chaque jour en France.**

💡 **C'est un abus de pouvoir qui détruit des vies.**

6.1.21. L'erreur administrative : une vérité absolue "gravée dans le marbre"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

L'administration française ne **reconnait jamais** ses erreurs.

📌 **Tout se passe comme si l'erreur administrative était impossible.**
"Nous avons raison, par définition. Vous avez tort, par principe."

Pourquoi est-ce maltraitant ?

1. Les erreurs ne sont jamais corrigées.
2. Si on proteste, on est vu comme un "perturbateur".
3. Si on insiste, on est accusé d'"agressivité" ou de "harcèlement".
4. Si on se plaint au niveau supérieur, la réponse sera toujours la même : on couvre l'erreur initiale.

💡 **Exemple :**

📌 Une préfecture refuse un document administratif à un autiste pour une raison absurde.

📌 Il prouve son bon droit avec des textes de loi.

📌 **Réponse de l'administration :** silence, mutisme ou menace de radiation.

⚠️ **Ce n'est pas une erreur ponctuelle, c'est un système conçu pour protéger l'administration contre toute remise en question.**

6.1.22. L'incurie (parfois nonchalante) et l'absence d'efforts pour améliorer le système

🕒 (Cette section est temporairement en attente de rédaction, faute de temps et en raison de la charge mentale que cela représente.)

💡 **Résumé provisoire :**

📌 **Tout le monde sait que le système est injuste et absurde.**

📌 **Mais aucune réforme sérieuse n'est engagée.**

📌 **L'administration s'arrange pour éviter tout véritable changement.**

⚠️ **C'est de la maltraitance par indifférence et par inertie.**

6.1.23. Le refus systématique d'écouter les personnes concernées

🕒 (Cette section est temporairement en attente de rédaction, faute de temps et en raison de la charge mentale que cela représente.)

💡 **Résumé provisoire :**

📌 **Les autorités préfèrent consulter des "experts" déconnectés de la réalité plutôt que les personnes concernées.**

📌 **Les autistes qui essaient d'expliquer leur situation sont ignorés, ridiculisés ou exclus.**

📌 **Les décisions sont prises sans nous, et donc contre nous.**

⚠️ **Encore une fois, c'est une forme de maltraitance systémique.**

Conclusion générale

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- ✔ Les erreurs administratives en France ne sont jamais reconnues et encore moins corrigées.
 - ✔ Les autistes sont toujours classés dans des catégories inadaptées, ce qui aggrave leur exclusion.
 - ✔ Le "principe de précaution" est utilisé de manière malhonnête pour justifier des exclusions abusives.
 - ✔ L'administration s'organise pour se protéger elle-même, au détriment des personnes concernées.
- 💡 Tout ceci constitue une maltraitance d'État, basée sur la rigidité, le mépris et l'indifférence.

6.1.24. Les travestissements dans le discours officiel (manipulation du langage, novlangue, dissimulation de la vérité)

Le discours officiel est truffé de **manipulations linguistiques** destinées à :

- ✔ Dissimuler des vérités dérangeantes.
- ✔ Créer une illusion de progrès et d'action.
- ✔ Faire croire que tout va bien ou que les problèmes sont "pris en compte" alors qu'ils ne le sont pas.

📌 Exemples typiques de cette "novlangue" officielle :

- ◆ Transformer "institutionnalisation" en "prise en charge adaptée".
- ◆ Parler d'"amélioration continue" quand il n'y a **aucune réforme concrète**.
- ◆ Évoquer des "consultations inclusives" alors que **les personnes concernées ne sont pas écoutées**.

⚠ **Cette langue de bois est une violence symbolique.**

💡 Elle est **insultante et maltraitante** pour ceux qui subissent réellement la situation.

📌 Références importantes :

- 📎 Notre rapport au Comité CDPH, qui démontre ces manipulations dans les "réponses de la France" : [Lien ici](#)
- 📎 Parodie révélatrice de la vacuité des discours officiels : [Lien ici](#)

⌚ (Section à approfondir ultérieurement en raison de la charge mentale liée au sujet.)

6.1.25. Le refus de reconnaître ses erreurs : l'Administration persiste dans l'aveuglement

✚ L'Administration française agit comme si elle était infaillible.

⚠ **Conséquence** : Quand une erreur est commise, elle n'est JAMAIS reconnue, ni corrigée.

Ce qui compte, ce n'est pas la vérité, mais l'image de l'Administration.

Pourquoi est-ce une maltraitance systémique ?

1. **Les injustices restent gravées dans le marbre** : les victimes sont condamnées à en subir les conséquences.
2. **L'Administration se protège elle-même, jamais les citoyens.**
3. **Les fonctionnaires refusent tout débat, même face à des preuves évidentes.**
4. **Aucune instance ne veut prendre la responsabilité d'un changement.**

✚ **Exemple flagrant** :

◆ L'usage erroné du terme "**Convention internationale des personnes handicapées (CIDPH)**" au lieu de "**Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**".

◆ Malgré les preuves et rappels, l'erreur n'est jamais corrigée.

◆ Cela montre un mépris profond pour le texte lui-même et pour son respect.

⌚ (Section à développer ultérieurement en raison de la charge mentale liée au sujet.)

6.1.26. Manipulations et arguments fallacieux pour disqualifier, éloigner, exclure

✚ L'administration utilise divers stratagèmes pour éviter d'écouter les personnes concernées.

⚠ **Exemples courants** :

◆ Exclure des autistes en invoquant des "procédures techniques" inventées pour l'occasion.

◆ Déléguer à des intermédiaires incompetents pour éviter un dialogue direct.

◆ Accuser les autistes de "ne pas comprendre" au lieu de reconnaître ses propres lacunes.

 **Conséquence :**

 **Les véritables problématiques sont étouffées** sous des prétextes administratifs, et **les autistes sont systématiquement exclus du dialogue.**


 (Section à approfondir ultérieurement.)


6.1.27. Un paradoxe flagrant : les graves lacunes de la communication administrative, tout en reprochant aux autistes leur "trouble de la communication"

 **L'administration est incapable de communiquer clairement.**


 **Mais elle reproche aux autistes un "défaut de communication" !**

Exemples courants de communication défailante :

 Réponses vagues et évasives.

 Mutisme administratif en cas de question gênante.

 Décisions rendues **sans explication ni justification.**

 Délais interminables, puis réponses hors sujet.

 **En réalité, ce sont les autistes qui sont victimes d'un "trouble de la communication"... administratif !**

 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.28. L'asservissement aveugle au système, même lorsqu'il est vicié, absurde et injuste

 **L'administration fonctionne comme une secte :**

 **Tout remettre en question est interdit.**

 **Suivre le système, même absurde, est obligatoire.**

 **Les "dissidents" (les autistes, entre autres) sont exclus ou écrasés.**

 **En d'autres termes :**

 **Il ne faut surtout pas penser ni remettre en cause le fonctionnement du système.**

 **Ce qui est absurde doit être respecté, "quoi qu'il en coûte".**

 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.29. Le mépris des plaintes des victimes, jugées "pénibles" par l'administration

📌 L'administration française déteste qu'on lui signale ses fautes.

📌 Au lieu d'écouter, elle considère les plaignants comme des gêneurs.

💡 Conséquence :

📌 Les victimes de maltraitances administratives sont rejetées au lieu d'être aidées.

🕒 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.30. Exemple frappant de refus d'adaptation du "Défenseur des Droits"

📌 Le DdD est censé "veiller au respect des droits".

⚠️ Mais il est inaccessible aux autistes et refuse toute adaptation.

Exemples de maltraitances par le DdD :

◆ Décisions rendues de manière opaque (aucune explication fournie).

◆ Mutisme administratif : refus de répondre à des demandes légitimes.

◆ Mépris total du dialogue : refus d'entendre les arguments des plaignants.

◆ Violations de sa propre charte d'éthique, notamment sur le "principe du contradictoire".

📌 Preuve flagrante :

🔗 [Notre dossier sur le mutisme du DdD](#)

🔗 [Projet de grève de la faim ignoré](#)

💡 En clair :

📌 Un organisme censé défendre les droits des citoyens se comporte comme une machine bureaucratique froide et inhumaine.

6.1.31. L'accès au diagnostic d'autisme : un parcours du combattant

📌 Se faire diagnostiquer est un cauchemar en France.

Problèmes majeurs :

◆ Attente interminable en centres spécialisés (plusieurs années).

◆ Médecins incompetents ou ancrés dans des croyances psychanalytiques

dépassées.

◆ **Recours au secteur privé nécessaire (coût prohibitif, non remboursé).**

⚠ **Conséquence :**

✚ **Des milliers de personnes restent sans diagnostic, sans reconnaissance, sans accompagnement.**

✚ **Une forme de maltraitance par abandon et par inertie.**

6.1.32. L'abandon après le diagnostic

✚ **Une fois le diagnostic posé... il ne se passe RIEN.**

✚ **Aucune prise en charge, aucune aide, aucun suivi.**

⚠ **Conséquence :**

✚ **Les autistes et leurs familles sont livrés à eux-mêmes.**

🕒 **(Section à approfondir ultérieurement.)**

6.1.33. La quasi-absence d'adaptations du "système" à nos besoins en termes de moyens de communication

✚ **Problème majeur : L'administration et les services publics sont totalement inadaptés aux modes de communication des autistes. → Ils imposent quasi systématiquement le téléphone, alors que de nombreux autistes ne peuvent ou ne veulent pas l'utiliser. → Ils refusent l'écrit ou ne répondent pas correctement aux courriels. → Dans certains cas, ils exigent même une présence physique, ce qui est une contrainte inacceptable et maltraitante.**

L'imposition du téléphone : un non-sens pour beaucoup d'autistes

✚ **Pourquoi le téléphone est une source de maltraitance pour les autistes ?** ✓ **Besoin d'une distance temporelle et cognitive** : l'écrit permet de formuler ses pensées avec précision et de prendre le temps de comprendre les réponses. ✓ **Éviter la manipulation** : à l'oral et en temps réel, il est facile d'être influencé ou de ne pas détecter certaines incohérences. ✓ **Limiter la surcharge sensorielle et cognitive** : les conversations téléphoniques sont souvent stressantes et difficiles à gérer. ✓ **Ne pas être pris au dépourvu** : les réponses orales sont souvent rapides, imprécises ou biaisées, alors que l'écrit permet une traçabilité.

⚠ **Exemple de situation aberrante** :  "Mais Monsieur, il faut nous appeler !"

◆ **Quand on leur explique qu'on ne peut pas parler au téléphone à cause d'un handicap, ils ne comprennent pas et proposent un service pour malentendants (!) nécessitant un appareil**

spécial.

◆ **Pire encore** : Certains exigent carrément **un déplacement physique obligatoire** sous prétexte que "l'échange doit être en face à face pour bien comprendre".

💡 **Ce genre d'injonctions absurdes et irrespectueuses constitue une maltraitance institutionnelle.**

Les services publics et privés refusent de répondre par écrit

📌 **En France, il est quasi impossible d'obtenir une réponse correcte par courriel.** 💬 "On ne traite pas ce genre de demande par mail, il faut nous appeler ou venir sur place." ⚠️

Conséquence : Les autistes sont systématiquement exclus ou forcés d'utiliser un mode de communication qui leur est inadapté.

📌 **Ce refus est aggravé par :**

✓ **L'incapacité des agents à comprendre des messages non-standard.**

✓ **Le mépris des courriels, traités comme secondaires voire ignorés.**

✓ **Le manque de formation des fonctionnaires sur l'accessibilité des échanges.**

✓ **L'absence totale de politique d'accessibilité pour la communication autiste.**

💡 **On ne demande pas un "traitement de faveur", juste un mode de communication accessible et respectueux de nos besoins.**

Exemples d'absurdités administratives courantes

📌 **Exemple 1 : Le Défenseur des Droits bloque un numéro de téléphone**

→ Une personne autiste ayant des difficultés avec le téléphone a été forcée d'appeler un service administratif.

→ L'agent, ne comprenant pas la demande, s'est agacé et a coupé court à la conversation.

→ **Conséquence ?** Le numéro de téléphone de la personne a été **bloqué définitivement** par le service.

→ **Quand elle a demandé le déblocage par courriel, on lui a répondu : "Non, ce n'est pas possible".**

⚠️ **C'est un abus de pouvoir, une exclusion inacceptable et une maltraitance institutionnelle.**

📌 **Exemple 2 : "Mais pourquoi ne venez-vous pas sur place ?"** → Un service social refuse d'échanger par mail et impose un rendez-vous physique.

→ Lorsque la personne explique que le déplacement est difficile voire impossible, **aucune alternative n'est proposée.**

⚠️ **En clair : soit on se plie au système, soit on est exclu.**

Quelques points positifs à signaler (rares mais réels)

📌 Service-Public.fr

✓ Répond **par écrit** et fait des efforts pour comprendre.

✓ Ne se vexe pas si on insiste.

✓ Semble fonctionner avec un minimum de logique et de bonne volonté.

📌 DISAND (Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et TND) (maintenant « DI-TND »)

✓ ~~A reconnu la distinction entre l'autisme et les troubles (même si cela reste marginal).~~

✓ ~~A corrigé certaines de ses pages pour refléter cette distinction.~~

MISE A JOUR DE 2024 : Non, suite à un changement d'équipe, maintenant la confusion est revenue.

📌 Autisme Info Service

✓ ~~A modifié certaines pages pour éviter l'amalgame "autisme = troubles".~~

MISE A JOUR DE 2024 : Non, maintenant la confusion est revenue.

(<https://www.autismeinfoservice.fr/informer/autisme>)

✓ Répond mieux par courriel grâce à la pression des activistes autistes.

⚠️ **Mais cela reste des exceptions : la majorité des services publics refusent toujours d'adapter leur communication.**

6.1.34. L'exclusion systémique des autistes : un traitement encore plus violent pour les plus "sévères"

📌 Le problème : plus un autiste est en grande difficulté, plus il est exclu.

✓ Pas d'accès à l'école.

✓ Pas d'accès au travail (sauf exploitation en ESAT).

✓ Accès aux soins inadapté ou inexistant.

✓ Absence totale de liberté et de libre arbitre : la personne est "posée" quelque part et n'a **aucun choix sur sa propre vie.**

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.35. Les rejets physiques par les fonctionnaires (guichets, forces de l'ordre...)

📌 Problème : les autistes sont souvent rejetés ou mal traités dans les lieux administratifs et publics.

✓ Fonctionnaires irrités par notre façon de communiquer.

✓ Rejets sous prétexte de "comportement inadapté".

✓ Mépris des demandes d'adaptation et refus d'efforts.

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.36. Les rejets ou refus épistolaires par les fonctionnaires (courriels, lettres)

📌 Problème : quand un autiste écrit, il a 90% de chances de ne pas être pris au sérieux.

✓ Courriels ignorés ou rejetés sans réponse.

✓ Réponses vagues ou hors sujet.

✓ Aucune prise en compte des demandes spécifiques.

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.37. Les rejets téléphoniques par les fonctionnaires

📌 Problème : le téléphone est un outil d'exclusion pour les autistes.

✓ Difficultés de compréhension à l'oral.

✓ Agents impatientes, coupant la conversation.

✓ Blocage définitif du numéro si l'appel est "gênant".

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.38. Il n'y a AUCUNE aide publique pour compenser notre handicap en matière de communication et de relations sociales !

📌 Aucune structure publique n'offre un soutien spécifique pour aider les autistes à communiquer.

💬 "Mais si, ça existe !"

→ Où ? Quelle adresse ? Quel contact ?

→ On demande depuis des années, personne ne nous répond.

⚠️ En clair : rien n'a été mis en place pour faciliter la communication des autistes avec l'administration.

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.39. En particulier, l'absence d'accès adapté et accessible à l'assistance socio-administrative publique

📌 Les autistes sont abandonnés face à la complexité administrative.

✓ Pas d'adaptation des démarches.

✓ Pas de personnes formées pour les accompagner.

✓ Aucune prise en compte des besoins spécifiques.

⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.40. L'absence d'aide humaine et les errements, l'indigence et l'incurie des MDPH

Problème principal :


- Les MDPH sont censées faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées, mais elles sont souvent sources d'erreurs, d'incohérences et de lourdeurs administratives absurdes.
- Le personnel est mal formé ou pas du tout informé sur des évolutions pourtant censées être en place.
- Des décisions absurdes sont prises par manque de logique et d'adaptation aux différents types de handicaps.

Exemple concret (LD) :

- ✓ Depuis le 1er janvier 2023, les MDPH doivent appliquer un décret élargissant la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux handicaps autres que moteurs.
- ✓ Un guide technique officiel a été fourni par la CNSA pour aider les MDPH à l'appliquer.
- ✓ **Mais certaines MDPH ne semblent même pas être au courant de cette réforme...**
- ✓ **Conséquence** : Demande rejetée ou retardée avec des documents inadaptés, demandant une évaluation... pour un handicap moteur !
- ✓ **Résultat** : Une personne autiste recevant l'AAH depuis des années se voit niée dans ses besoins spécifiques par pure incompétence.

 **Certaines MDPH font l'effort d'adapter leurs formulaires (ex. MDPH35), mais c'est une loterie territoriale.**

- Aucune homogénéité, aucune garantie d'accès à ses droits.
- Et bien sûr, aucune reconnaissance du problème par les MDPH concernées.

 **Conclusion** : Les MDPH, censées accompagner les personnes handicapées, sont elles-mêmes un obstacle. **Maltraitance administrative caractérisée.**

6.1.41. L'absence totale d'aide pour les associations d'autistes (et l'absence totale de réponse aux demandes d'aide)

Problème majeur :

- Il y a des aides publiques pour tout : patrimoine, environnement, culture, sport, industries... mais rien pour les associations d'autistes gérées par des autistes.
- Les associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux reçoivent des millions, alors que les structures réellement représentatives des autistes sont totalement ignorées.
- Les demandes d'aide, même minimales, ne reçoivent souvent aucune réponse.

Exemple frappant :

- ✓ Des associations d'autistes demandent une aide pour organiser des actions concrètes... **silence total.**
- ✓ L'État dépense pourtant des centaines de milliards dans des domaines secondaires ou mal gérés.

Alliance Autiste


ONG française enregistrée sous la référence W691085867


Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 **C'est une injustice flagrante et une discrimination institutionnelle.**

 "Vous êtes censés participer aux décisions qui vous concernent, mais sans moyens, sans aide et sans réponse à vos demandes."

 **Conclusion** : Un mépris institutionnalisé qui contribue à l'exclusion des autistes et à la confiscation de leur voix par d'autres.

6.1.42. L'absence d'accès adapté et accessible à l'assistance juridique publique

 **Problème :**

→ L'assistance juridique est inaccessible aux autistes : refus d'adaptation, complexité des démarches, impossibilité de dialoguer avec un interlocuteur compréhensif.

→ Les services existants sont inadaptés ou défaillants.

 **Conséquences :**

✓ Les autistes ne peuvent pas défendre leurs droits.

✓ Blocage systématique des recours administratifs et judiciaires.

 **C'est une exclusion de la justice pour une partie de la population.**

 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.43. L'absence d'accès adapté et accessible à l'Aide Juridictionnelle, les rejets en résultant, et l'absence d'accès à la Justice en général

 **Problème :**

→ Le système d'Aide Juridictionnelle est un labyrinthe incompréhensible pour la plupart des autistes.

→ Les critères et formulaires sont inadaptés, et les délais de traitement absurdes.

→ Les refus sont souvent injustifiés et irrévocables.

 **Conséquences :**

✓ Un autiste qui veut défendre ses droits se retrouve face à un mur.

✓ Il n'a pas accès à un avocat, donc pas d'accès à la justice.

 **Injustice totale et systémique.**

 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.44. Les orientations vers "ailleurs, toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part"

 **Problème :**

→ Quand une administration ne sait pas répondre, elle oriente vers un autre service... qui oriente à son tour... et ainsi de suite.

→ Au final, on tourne en rond sans jamais obtenir d'aide concrète.

Exemple type :

- ✓ Un autiste demande un soutien spécifique à un service public.
 - ✓ Réponse : "Ce n'est pas nous, voyez avec [autre service]."
 - ✓ L'autre service répond : "Ah non, ce n'est pas nous non plus, voyez avec... [service initial]".
 - ⚠ C'est une exclusion par dilution de responsabilité.
 - ⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)
-

6.1.45. Le "Mutisme Administratif" et sa conséquence : l'exclusion de l'information, des services et de la justice

Problème :

- Quand une administration ne veut pas traiter un problème, elle ne répond tout simplement pas.
- Aucune explication, aucun retour, aucun moyen de débloquer la situation.

Conséquences :

- ✓ Impossibilité de faire valoir ses droits.
 - ✓ Absence de tout recours.
 - ⚠ C'est une forme de maltraitance systémique par négligence volontaire.
 - ⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)
-

6.1.46. Les décisions médico-administratives de privation de liberté (presque toujours infondées et abusives) pour de prétendus "soins"

Problème :

- De nombreuses hospitalisations forcées sont basées sur des décisions arbitraires.
- Les autistes sont particulièrement vulnérables à ces abus.
- Les recours sont quasi inexistants.

- ⚠ Privation de liberté sous prétexte médical : une grave atteinte aux droits fondamentaux.
 - ⌚ (Section à approfondir ultérieurement.)
-

6.1.47. Les refus de titre de séjour pour un(e) ami(e)-soutien-de-vie nécessaire à un(e) autiste

Problème :

- Un autiste ayant besoin d'un accompagnant étranger se voit refuser tout soutien administratif.
- Les préfetures appliquent des critères absurdes et inflexibles.

- ⚠ C'est une exclusion par rigidité bureaucratique et incompréhension des besoins spécifiques.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 (Section à approfondir ultérieurement.)

6.1.48. L'exclusion des associations d'autistes par les pouvoirs publics

 Problème :

- Les associations d'autistes sont ignorées ou écartées des décisions.
- On favorise des autistes plus "adaptés" et moins critiques.

 Une confiscation de la parole des autistes par des structures qui ne les représentent pas.

 (Section à approfondir ultérieurement.)

[V2] 6.1.x. Les refus hautains de prendre en compte le handicap et la CDPH

 Problème principal :

→ Des professionnels du droit censés assister les personnes handicapées refusent de prendre en compte la CDPH et l'autisme, puis se déchargent de leurs responsabilités sous des prétextes absurdes.

→ Il n'existe aucun mécanisme de recours efficace face à ces refus.

 Exemple concret :

✓ Une avocate commise d'office refuse catégoriquement d'intégrer la CDPH dans son travail et trouve un prétexte ridicule pour se faire "décharger" du dossier.


✓ Ensuite ? **Silence radio, plus aucune aide, aucune solution.**

✓ **Et personne ne répond aux sollicitations pour débloquer la situation.**

 Conséquence :

→ C'est une exclusion pure et simple du droit à la défense pour les autistes.

→ L'État se désengage de toute responsabilité, et ceux qui devraient assister sont les premiers à fuir.

 Conclusion : Encore une violation flagrante de la CDPH, qui garantit pourtant l'égalité d'accès à la justice pour les personnes handicapées. **En France, on ignore tout simplement ce principe.**

 [Dossier détaillé ici](#)

[V2] 6.1.x. La communication avec l'Administration : une obligation de "funambulisme" impossible pour les autistes, un jeu cruel où la personne autiste perd toujours et est punie de la "peine d'exclusion à vie pour non-conformité"

 Problème fondamental :

→ L'Administration française impose un "jeu" de communication non écrit, arbitraire et punitif, dans lequel les autistes sont systématiquement perdants.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

→ Les règles sont dictées par des fonctionnaires selon leurs humeurs, leurs impressions ou leur susceptibilité, et ne sont jamais claires ni explicitées.

📌 **Déroulement du "jeu" :**

✓ **Phase 1 – L'autiste essaie de contacter l'Administration.**

- Il envoie un courriel détaillé, clair et explicite.
- **Aucune réponse, ou bien une réponse totalement hors sujet.**
- Ou encore : "Ce n'est pas nous, voyez ailleurs."

✓ **Phase 2 – L'autiste insiste poliment.**

- Il tente de clarifier la situation.
- **On lui répond toujours à côté, ou pire, on le fait passer pour une personne "trop insistante".**
- S'il ose insister encore, **il est perçu comme "agressif" même s'il reste parfaitement poli.**

✓ **Phase 3 – Le verdict administratif : exclusion définitive.**

- **La personne autiste est "punie" et mise sur liste noire à vie.**
- **Il ne recevra plus jamais aucune réponse.**
- **La moindre "faute" (exaspération, ton légèrement plus ferme...) est utilisée comme prétexte pour justifier la mise à l'écart.**
- **Les fautes des fonctionnaires, elles, ne comptent jamais.**

📌 **Conséquences :**

✓ **C'est une discrimination pure et simple.**

✓ **Aucune prise en compte des difficultés de communication des autistes.**

✓ **Aucune adaptation pour leur permettre d'accéder à leurs droits.**

✓ **L'Administration impose ses propres codes absurdes et punit ceux qui ne peuvent pas s'y conformer.**

📌 **Cas concret :**

✓ **Un autiste demande calmement un dialogue pour expliquer son problème après des années d'ignorance administrative.**

✓ **Réaction immédiate d'un petit chef :**

→ **"Vous m'emmêrdéz, vous m'emmêrdéz profondément, allez emmêrdêr quelqu'un d'autre !!!"** (preuve audio à l'appui, Défenseur des Droits)

⚠ **C'est la politique du mépris et de l'exclusion arbitraire.**

→ **La CDPH impose des adaptations pour garantir l'accès aux services publics.**

→ **L'Administration française préfère exclure plutôt que de s'adapter.**

📌 **Et maintenant ?**

✓ **L'entité gouvernementale censée gérer l'autisme ("DISAND") ignore totalement les**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

demandes sur l'accessibilité.

✓ Depuis plusieurs mois, elle applique elle-même la "peine d'exclusion à vie" pour non-conformité.

✓ Et si on demande des explications ? Silence.

💡 Conclusion :

→ L'Administration française fonctionne comme une secte avec des dogmes absurdes.

→ Si vous ne vous pliez pas à ses codes arbitraires, vous êtes définitivement exclu.

→ Aucune prise en compte du handicap, aucune remise en question, aucune justice.

⚠ C'est un scandale institutionnalisé, mais tout le monde fait semblant de ne rien voir.

📌 L'ironie absolue ?

✓ Ces mêmes administrations se vantent de "veiller au respect des droits".

✓ Elles refusent de reconnaître leurs propres erreurs.

✓ Ce système est en totale contradiction avec les principes de la République qu'il prétend défendre.

💡 Un exemple parfait de l'hypocrisie institutionnelle française.

6.2. La maltraitance ADMINISTRATIVE : solutions

📌 1. Première mesure essentielle : Réparer l'erreur législative de 2005

→ Le cœur du problème est l'article 1er de la loi 2005-102.

→ C'est ce texte qui structure toute l'injustice du système.

✓ Tant qu'il n'est pas corrigé, toutes les tentatives d'amélioration seront superficielles et inefficaces.

📌 2. Éliminer les conflits d'intérêts

→ L'administration du handicap en France est gangrenée par des conflits d'intérêts structurels.

✓ Les "associations gestionnaires" et les organes censés défendre les droits des personnes handicapées sont souvent les mêmes qui profitent du système.

✓ C'est une organisation mafieuse "soft", où l'entre-soi protège les coupables et exclut les victimes.

✓ Solution : Un cadre strict et contraignant pour garantir une indépendance réelle des instances qui traitent du handicap.

→ Mais dans un pays où "la triche discrète et élégante" est une tradition d'État, ce sera un combat difficile.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

3. Réparer les "vices systémiques typiquement français"

→ C'est un problème bien plus profond et structurel.

→ Il repose sur des pratiques bien ancrées :

✓ L'irresponsabilité administrative ("c'est pas nous, voyez ailleurs").

✓ L'arrogance des fonctionnaires face aux citoyens ("si vous insistez, vous êtes un emmerdeur").

✓ L'obsession des apparences et du "faire semblant" plutôt que du résultat concret.

 Ce chapitre demande une analyse plus poussée et ne peut pas être traité immédiatement ("Version 1").

→ Trop de mépris, trop de souffrance accumulée, trop d'injustice à digérer d'un coup.

4. Franz Kafka écrivait des contes pour endormir les enfants...

→ Mais l'Administration française est une machine à broyer les espoirs et les vies.

→ Ici, la logique kafkaïenne est bien réelle, avec des fonctionnaires qui appliquent des règles absurdes et refusent toute remise en question.

→ Le dialogue est souvent impossible, car le mammoth bureaucratique ne comprend même pas qu'il doit changer.


5. Solution d'urgence : éviter la destruction psychologique et physique

✓ Ne pas attendre une solution miracle qui ne viendra pas.

✓ Ne pas gaspiller son énergie à quémander des droits que l'administration refuse de reconnaître.

✓ Si la situation devient insupportable (ou pire, dangereuse : médicalisation forcée, enfermement abusif, etc.), il ne reste qu'une seule alternative : **fuir**.

✓ L'aéroport. Destination : très très loin.

 Triste constat, mais parfois, c'est la seule façon de survivre.

7. Annexes

7.1. Courriels

Courriels relatifs aux "États Généraux des Maltraitements"

1. Demande initiale de participation (4 février 2023)

Expéditeur : Alliance Autiste

Destinataire : Alice Casagrande (Cabinet du Ministre des Solidarités)

Objet : Participation aux États Généraux des Maltraitements

- Demande de participation aux travaux sur la maltraitance.
- Présentation de l'expertise de l'Alliance Autiste sur certaines formes de maltraitance.

2. Réponse du Cabinet (5 février 2023)

Expéditeur : Alice Casagrande

- Confirmation de la réception de la demande.
- Indication que les modalités de participation sont en cours d'organisation.

3. Relances de l'Alliance Autiste (6 février - 8 juin 2023)

- Précision sur les difficultés de communication et d'accès aux processus de consultation.
- Soulignement du "mutisme administratif" comme une forme de maltraitance.
- Questions sur l'inclusion des personnes directement concernées.
- Demande de confirmation de la bonne prise en compte de la contribution de l'Alliance Autiste.

4. Réponse du Cabinet (9 juin 2023)

- Excuses pour la réponse tardive.
- Invitation à participer via un formulaire en ligne.

5. Réaction de l'Alliance Autiste (9 juin - 30 juin 2023)

- Signalement que le délai de 48h pour répondre est insuffisant.
- Questionnement sur l'absence de véritables discussions et l'exclusion des victimes directes.
- Doutes sur la pertinence du formulaire qui semble s'adresser aux "structures maltraitantes" et non aux victimes.
- Difficultés à comprendre comment les victimes elles-mêmes sont incluses dans le processus.

6. Réponse du Cabinet (3 juillet 2023)

- Explications sur le processus des États Généraux.
- Référence à la participation du CNCPH.
- Justification du focus sur les adultes en situation de vulnérabilité.
- Prolongation du délai jusqu'au 13 juillet 2023 pour apporter une contribution.

7. Engagement de l'Alliance Autiste (5 - 17 juillet 2023)

- Annonce de la préparation d'un document intitulé "La maltraitance des autistes en France : Aperçu et solutions".
- Demande d'un délai supplémentaire pour fournir une contribution approfondie.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- Question sur la possibilité de participer à la co-construction de la stratégie de lutte contre la maltraitance.

8. Réponse du Cabinet (17 juillet 2023)

- Proposition de rendre la contribution définitive avant la fin de la semaine.

9. Difficultés à finaliser la contribution (23 juillet 2023)

- Explication des difficultés à synthétiser un sujet aussi vaste.
- Proposition d'envoyer une "Version 1" du document, avec des compléments à venir.
- Rappel de la volonté de participer à la stratégie de lutte contre la maltraitance.

Conclusion :

- L'Alliance Autiste a sollicité activement sa participation aux États Généraux des Maltraitements.
- Le Cabinet du Ministre a tardé à répondre et a proposé un cadre restrictif (formulaire avec délai court).
- L'Alliance Autiste a exprimé des critiques sur l'exclusion des victimes et le manque de véritable concertation.
- La demande de participation à la stratégie de lutte contre la maltraitance reste en suspens.

- **05/09/2023** – Invitation à la restitution des États généraux des maltraitements (reportée au 02/10/2023).
- **12/11/2023** – Alice Casagrande informe que toutes les contributions, dont la nôtre, sont publiées en ligne. Annonce que la stratégie est en finalisation et qu'ils prennent attache avec le CNCPH pour la concertation.
- **12/11/2023** – Demande du lien vers les contributions et remarque sur la sélection biaisée du CNCPH, qui exclut certaines associations. Question sur la liberté de consultation des parties prenantes.
- **12/11/2023** – Réponse d'Alice Casagrande avec le lien.

<https://solidarites.gouv.fr/concertation-des-etats-generaux-des-maltraitements>

Précise qu'il n'y a aucune obligation de concerter qui que ce soit, mais que la consultation est limitée par le temps et passe par des instances comme le CNCPH et France Assos Santé.

Avis

Aucune prise en compte apparente de notre contribution. Le CNCPH reste le principal interlocuteur malgré ses biais de représentation. Aucune réponse sur notre remarque concernant l'exclusion des associations indépendantes.

7.2. Notre "réponse" à votre formulaire

Présentation officielle de la consultation :

« Dans le cadre de la séquence de concertation des États généraux des maltraitements ouverte depuis le lundi 3 avril par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, les institutions, associations et collectifs impliqués dans la lutte contre le phénomène sont invités à organiser des débats autoportés pour préparer la stratégie nationale de lutte contre les maltraitements envers les majeurs en situation de vulnérabilité.

Chaque acteur peut présenter un bilan des échanges organisés dans ce cadre avant le 10 juin 2023 en complétant le formulaire ci-dessous. »

 <http://solidarites.gouv.fr/etats-generaux-des-maltraitements-formulaire-de-restitution-des-consultations>

Première réaction :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- Délai de réponse extrêmement court (moins de 24h).
- Questions jugées trop restrictives et axées uniquement sur **les** maltraitances individuelles, sans prendre en compte **la** maltraitance en tant que phénomène systémique.
- Proposition de traiter à la fois les symptômes (les cas individuels) et les causes profondes (les mécanismes systémiques).

Notre "réponse" au formulaire (avant l'expiration du délai) :

Coordonnées :

- **Nom de la structure** : Alliance Autiste
- **Nom du contributeur** : Eric LUCAS
- **Courriel** : contact@allianceautiste.org

Thème n°1 : Alertes et signalements des cas de maltraitance

Question : "Certaines personnes qui subissent la maltraitance ne la signalent pas. Selon vous, pourquoi ne le font-elles pas ? Si vous avez des hypothèses pour répondre à cette question, quelles seraient les solutions à y apporter ?"

→ **Réponse :**

- Analyse impossible en si peu de temps.
- Demande de participation envoyée dès février 2023, avec plusieurs rappels en février et avril.
- Réponse obtenue seulement le 8 juin, alors que le questionnaire expirait le 10 juin.
- Déploration du manque de véritable consultation et de participation des associations concernées, en contradiction avec l'article 4.3 de la CDPH.
- Proposition d'un véritable dialogue pour apporter une analyse approfondie et des solutions structurelles.

Même réponse copiée-collée pour toutes les autres questions du formulaire.